



Rapport financier annuel
au 31 décembre 2008

GROUPE ASF

Rapport Financier Annuel au 31 décembre 2008

- 1** **Rapport d'activité** page 3
- 2** **Comptes consolidés** page 12
- 3** **Rapport des Commissaires aux Comptes** page 74
- 4** **Attestation du Responsable
du Rapport Financier** page 76

1

Rapport d'activité du Groupe ASF au 31 décembre 2008

Faits marquants	p.4
Trafic	p.4
Tarifs	p.4
Péage	p.4
Investissements	p.5
Principales transactions avec les parties liées	p.6
Facteurs de risques	p.6

1. Chiffre d'affaires p. 6

2. Résultats p. 8

2.1 - Résultat opérationnel	p.8
2.2 - Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers.....	p.9
2.3- Charge d'impôts	p.9
2.4 - Résultat net	p.9

3. Bilan p. 10

4. Flux de trésorerie p. 10

5. Comptes sociaux p. 11

5.1 - Chiffre d'affaires	p.11
5.2 - Résultat net	p.11

Faits marquants

Contexte économique

Dans un contexte économique particulièrement dégradé, malgré une légère baisse de son trafic, le Groupe ASF a pu améliorer son équilibre financier grâce à la robustesse de son modèle.

En outre, le Groupe ASF a enregistré un résultat exceptionnel lié à une reprise de provision sur engagements sociaux.

Périmètre de consolidation

Le périmètre du Groupe ASF a évolué en 2008 pour intégrer les sociétés Radio Trafic FM (RTFM), Truck Etape, Jamaïcan Infrastructure Operator (JIO), Openly et Axxès (voir note A.2.1 "Périmètre de consolidation" du rapport financier annuel consolidé 2008).

Changement de méthode comptable

L'application du changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession. Considérant que cette interprétation permet de fournir une meilleure information financière, le Groupe ASF a choisi d'en appliquer les principes dès la clôture 2008 (voir note A.1.3 "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession" du rapport financier annuel consolidé 2008).

Trafic

Sur réseau stable, l'évolution entre 2007 et 2008 du trafic payant en kilomètres parcourus constatée sur le réseau des sociétés ASF et Escota a été de :

- -1,3 % pour l'ensemble des véhicules ;

Péage

Les recettes de péage se sont élevées à 2 823 millions d'euros en 2008 contre 2 753,3 millions d'euros en 2007, soit une progression de 2,5 % sous l'effet conjugué de la baisse du trafic et de la révision des tarifs intervenue en février, conformément aux contrats d'entreprise d'ASF et d'Escota.

Elles se répartissent entre ASF et Escota de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2008			2007			Évolution 2008 vs 2007
	ASF	Escota	ASF-Escota	ASF	Escota	ASF-Escota	
CA Péage	2 241,5	581,5	2 823,0	2 184,5	568,8	2 753,3	2,5 %

- -1,3 % pour les véhicules légers qui représentent 85,3 % du trafic total ;
- -1,8 % pour les poids lourds qui représentent 14,7 % du trafic total.

Sur réseau évolutif, le nombre de kilomètres parcourus s'établit à 34 157 millions fin 2008 contre 34 539 millions fin 2007, soit une diminution de 1,1 % après prise en compte du trafic supplémentaire résultant des mises en service des liaisons nouvelles (Thenon/Terrasson sur A89 et le contournement sud de La Roche sur Yon sur A87).

La baisse du trafic des poids lourds de - 1,6 %, très directement liée à l'activité industrielle, a été au cours de l'année 2008, notamment sur le dernier trimestre de l'année, plus marquée que celle des véhicules légers dont la chute en début d'année a été consécutive à la hausse très sensible du prix du carburant.

Le trafic moyen journalier annuel (TMJA) sur l'ensemble du réseau ressort à 30 783 véhicules/jour pour 2008 contre 31 494 véhicules/jour pour 2007, soit une baisse de 2,3 %.

Tarifs

Conformément aux dispositions tarifaires du contrat d'entreprise, les tarifs ont augmenté au 1^{er} février 2008.

Pour ASF, la hausse pour l'ensemble des classes 1, 2, 3 et 5 a été de 2,454 % et pour la classe 4 de 2,813 %.

Pour Escota, la hausse pour l'ensemble des classes 1, 2, 3 et 5 a été de 2,53 % et pour la classe 4 de 2,88 %.

Concernant les coefficients de classe, seul le coefficient de la classe 4 a changé pour les deux sociétés. Pour ASF, ce coefficient passe de 2,85 à 2,86 et pour Escota, de 2,89 à 2,90.

Le nombre de transactions payantes enregistrées dans les gares des deux sociétés a diminué de 0,8 % avec 641,93 millions de transactions enregistrées au cours de l'année 2008 contre 647,36 millions en 2007.

Les efforts du Groupe pour la promotion du passage en voies automatiques et le télépéage continuent à porter leurs fruits puisque le passage en voies manuelles ne représente plus que

21,2 % en 2008 contre 30,6 % en 2007 du nombre total de transactions.

Le nombre d'abonnés au télépéage VL sur les deux sociétés au 31 décembre 2008 est de 591 260 (ce qui correspond à 761 728 badges en circulation).

La répartition des transactions par mode de collecte d'ASF et d'Escota est la suivante :

Nature transactions (en millions)	Année 2008	Année 2007	Évolution 2008 versus 2007	Part total en 2008	Part total en 2007
Voies manuelles	136,38	198,17	(31,2 %)	21,2 %	30,6 %
Voies automatiques	280,95	278,32	0,9 %	43,8 %	43,0 %
Télépéage	224,60	170,87	31,4 %	35,0 %	26,4 %
Sous-total voies automatiques et télépéage	505,55	449,19	12,5 %	78,8 %	69,4 %
Total	641,93	647,36	(0,8 %)	100,0 %	100,0 %

ASF et Escota ont arrêté la commercialisation des abonnements sur support carte magnétique CAPLIS dès 2007 et proposent depuis cette date des formules d'abonnements télépéage spécifiques aux poids lourds.

La réalisation du programme de construction de liaisons nouvelles est conforme aux dispositions du cahier des charges de concession.

Investissements

ASF a mis en service deux nouvelles sections en 2008 :

- A89/Thenon-Terrasson (19 km) le 16 janvier ;
- et A87/Contournement sud de la Roche-sur-Yon (16 km) le 4 juillet.

Au 31 décembre 2008, sur les 3 173,2 km de réseau concédé à ASF et Escota, la longueur totale du réseau concédé exploité par ASF et Escota est ainsi portée à 3 092,2 km, dont 2 633,1 km pour la société ASF et 459,1 km pour la société Escota.

Au cours de l'année 2008, ASF a engagé en travaux près de 100 km de liaisons nouvelles et d'élargissements à 2x3 voies, avec les projets :

- A89/Balbigny – La Tour de Salvagny (53 km) ;
- A87/Sorges – Murs Erigné (7 km) ;
- A63/mise à 2x3 voies de Biriattou – Ondres (39 km).

En parallèle, ASF poursuit les études relatives aux élargissements à 2x3 voies des sections Perpignan Nord/Perpignan Sud (14 km) sur l'A9, et Biriattou/Ondres (39 km) sur l'A63. Escota pour sa part, poursuit son programme d'investissements portant sur la mise en sécurité des tunnels, ainsi que les élargissements à 2x3 voies sur l'A8 (Châteauneuf/Saint Maximin) et l'A50-52 (La Ciotat/Bandol).

Par ailleurs, le Groupe progresse dans ses investissements d'adaptation et de modernisation de ses dispositifs d'exploitation, tant dans le domaine de la sécurité et de la viabilité que du péage et de ses systèmes d'information.

Dans le cadre d'une recherche permanente d'une meilleure fluidité du trafic, le Groupe a poursuivi en association avec les services de l'État, ses travaux relatifs au programme A7 – A9 (Vallée du Rhône Arc Languedocien). Les différents axes de progrès identifiés dans les domaines de la gestion du trafic ont fait l'objet d'études et d'expérimentations multiples renforcées.

Dans le même esprit, le Groupe ASF a accueilli avec satisfaction les résultats du "Grenelle de l'Environnement" et s'est notamment positionné comme un acteur moteur dans la recherche de solutions favorisant les buts poursuivis.

ASF et Escota ont réalisé 481,3 millions d'euros d'investissements au cours de l'année 2008, contre 445,9 millions d'euros l'année précédente, comme le montre le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2008			2007			% évolution (Groupe)
	ASF	Escota	GROUPE	ASF	Escota	GROUPE	
Construction nouvelles sections (*)	128,9		128,9	188,5		188,5	(31,62%)
Investissements complémentaires sur autoroutes en service (*)	103,0	195,0	298,0	60,9	142,3	203,2	46,65%
Immobilisation d'exploitation (*)	30,6	23,8	54,4	31,6	22,6	54,2	0,37%
Total	262,5	218,8	481,3	281,0	164,9	445,9	7,94 %

(*) Y compris production immobilisée, intérêts intercalaires, subventions et participations financières

Principales transactions avec les parties liées

Les principales transactions avec les parties liées sont détaillées dans la note C.18 "Transactions avec les parties liées" du rapport financier annuel consolidé 2008.

et à l'acceptabilité du péage et des tarifs par les usagers, la quasi-totalité des revenus étant constituée par les recettes de péage. Le trafic peut également être affecté par le niveau de prix des carburants.

Les principaux risques financiers sont détaillés dans la note C.16 "Informations relatives à la gestion des risques financiers" du rapport financier annuel consolidé 2008.

Facteurs de risques

Les principaux risques liés à l'exploitation auxquels le Groupe ASF pourrait être confronté tiennent en particulier au trafic

1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2008	2007 (*)	% évolution
Chiffre d'affaires péages	2 823,0	2 753,3	2,5 %
Redevances des installations commerciales	40,0	42,6	(6,1 %)
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	31,8	15,5	105,2 %
Chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession	2 894,8	2 811,4	3,0 %
Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures (**)	344,5	336,9	2,3%
Total Chiffre d'affaires	3 239,3	3 148,3	2,9 %

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession" du rapport financier annuel consolidé 2008.

(**) Voir changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession" du rapport financier annuel consolidé 2008.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ASF hors chiffre d'affaires construction, compte tenu du nouveau périmètre de consolidation enregistre une progression de 3 % en 2008 (2 894,8 millions d'euros en 2008 contre 2 811,4 millions d'euros en 2007).

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe ASF en 2008 tient compte du nouveau périmètre de consolidation et du changement de méthode comptable lié à IFRIC 12 qui intègre notamment un chiffre d'affaires de construction de nouvelles infrastructures. Il s'établit et se ventile comme suit :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France					À l'Étranger		Chiffre d'affaires 2008
	ASF	Escota	RTFM	Truck Etape	Openly	Total	Jamaïcan Infrastructure Operator	
Chiffre d'affaires péages	2 241,5	581,5				2 823,0		2 823,0
Redevances des installations commerciales	33,7	6,3				40,0		40,0
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	18,7	2,9	3,0	0,3	2,2	27,2	4,6	31,8
Chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession	2 293,9	590,7	3,0	0,3	2,2	2 890,2	4,6	2 894,8
Part dans le Chiffre d'affaires réalisé en France	79,4 %	20,4 %	0,1 %		0,1 %	100,0 %		
Part dans le Chiffre d'affaires Total	79,2 %	20,4 %	0,1 %		0,1 %	99,8 %	0,2 %	100,0 %
Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures (*)	204,9	139,6				344,5		344,5
Total Chiffre d'affaires	2 498,8	730,3	3,0	0,3	2,2	3 234,7	4,6	3 239,3

(*) Voir changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession" du rapport financier annuel consolidé 2008.

L'analyse comparative des années 2008 et 2007 est présentée sans les nouveaux impacts de périmètre de consolidation et de changement de méthode. Elle se présente comme suit :

(en millions d'euros)	Année 2008			Année 2007			Écart	%
	ASF	Escota	GROUPE	ASF	Escota	GROUPE		
Produits								
Recettes de péage	2 241,5	581,5	2 823,0	2 184,5	568,8	2 753,3	69,7	2,5 %
Installations Commerciales	33,7	6,3	40,0	36,8	5,8	42,6	(2,6)	(6,1 %)
Fibres et pylônes	18,7	2,9	21,6	12,4	3,1	15,5	6,1	39,4 %
Total Chiffre d'affaires	2 293,9	590,7	2 884,6	2 233,7	577,7	2 811,4	73,2	2,6 %

Le chiffre d'affaires consolidé tenant compte des sociétés ASF et Escota de 2008 s'établit à 2 884,6 millions d'euros contre 2 811,4 millions d'euros en 2007, soit une progression de 2,6 %.

Recettes de péage

Les recettes de péage enregistrent une progression de 2,5 % ; elles se sont élevées à 2 823 millions d'euros en 2008 contre 2 753,3 millions d'euros en 2007.

Cette évolution est due à la combinaison des trois principaux facteurs suivants :

- effet Trafic Réseau Stable -1,3 % ;
- effet mises en services 0,2 % ;
- effet tarif et remises 3,6 %.

Les recettes de péage se ventilent ainsi par nature de moyens de paiement :

(en millions d'euros) Produits	Année 2008			Année 2007			Écart	%
	ASF	Escota	GROUPE	ASF	Escota	GROUPE		
Paiements immédiats	373,2	134,4	507,6	413,2	147,2	560,4	- 52,8	- 9,4 %
Abonnés	69,8	96,9	166,7	446,3	92,3	538,6	- 371,9	- 69,0 %
Télépéage	834,0	146,0	980,0	367,2	132,7	499,9	480,1	96,0 %
Cartes Bancaires	760,0	161,8	921,8	743,9	154,2	898,1	23,7	2,6 %
Cartes Accréditatives	203,5	42,0	245,5	212,8	42,1	254,9	- 9,4	- 3,7 %
Refacturations	1,0	0,4	1,4	1,1	0,3	1,4		
Recettes de Péages	2 241,5	581,5	2 823,0	2 184,5	568,8	2 753,3	69,7	2,5 %

Produits des installations commerciales

Le chiffre d'affaires des installations commerciales avec 40 millions d'euros en 2008 contre 42,6 millions d'euros en 2007 s'inscrit en baisse par rapport à 2007 de 6,1 % du fait principalement de la baisse de fréquentation observée sur les réseaux d'ASF et d'Escota.

Produits des locations de fibres et pylônes

Les produits de l'activité de location de fibres optiques et de pylônes sont en progression de 39,4 % passant de 15,5 millions d'euros en 2007 à 21,6 millions d'euros en 2008 du fait principalement des nouveaux contrats de location de fibres optiques conclus par Escota avec les sociétés Bouygues Telecom, Neuf Cegetel et SFR.

2. Résultats

2.1 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'élève à 1 440,1 millions d'euros fin décembre 2008 contre 1 247,5 millions d'euros fin décembre 2007 soit une progression de 15,4 %. Cette progression résulte des effets conjugués de la croissance du chiffre d'affaires et d'une baisse des charges opérationnelles, ces dernières s'élevant à 1 800,7 millions d'euros en 2008 soit une baisse de 5,1 % par rapport à l'année 2007 (1 897,9 millions d'euros).

Parmi les éléments contribuant à cette variation, on peut noter :

- la stabilité des **achats consommés nets** avec 29,5 millions d'euros à la fin décembre 2008 comme à la fin de décembre 2007 ;
- l'augmentation de 8 % des **charges externes** (services extérieurs, personnel intérimaire et sous-traitance) qui

passent de 186,8 millions d'euros fin décembre 2007 à 201,7 millions d'euros fin décembre 2008 ;

- l'augmentation des **coûts de construction** (2,3 %) engagés pour la réalisation des ouvrages concédés avec 344,5 millions d'euros à la fin décembre 2008 contre 336,9 millions d'euros à la fin décembre 2007 ;
- l'augmentation modérée des **impôts et taxes** (0,7 %) avec 383,1 millions d'euros à la fin décembre 2008 contre 380,3 millions d'euros à la fin décembre 2007 liée principalement à la baisse du trafic observé ;
- l'augmentation des **charges de personnel** (3,6 %) avec 380,8 millions d'euros pour l'année 2008 contre 367,7 millions d'euros pour l'année 2007. Elles comprennent notamment certains coûts non récurrents liés aux mesures sociales favorisant la mobilité et l'évolution du personnel ;

- La progression de 2,3 % des **dotations aux amortissements nets** avec 547,3 millions d'euros pour l'année 2008 contre 535,2 millions d'euros pour la même période de 2007.

L'essentiel est constitué des amortissements de caducité nets de reprises de subventions en relation avec les nouvelles sections d'autoroute mises en service et les investissements effectués depuis décembre 2007. Ils passent de 433 millions d'euros à fin décembre 2007 à 444,9 millions d'euros à fin décembre 2008.

L'amortissement des immobilisations d'exploitation et des immobilisations incorporelles s'inscrit à 102,4 millions d'euros fin décembre 2008 contre 102,2 millions d'euros fin décembre 2007 ;

- la baisse des **dotations nettes aux provisions** qui génèrent un produit s'élevant à 85,8 millions d'euros fin décembre 2008 contre une charge de 55,2 millions d'euros fin décembre 2007.

Cette baisse résulte largement de la reprise de provision relative à la modification du régime des frais de santé offert aux salariés actifs et aux retraités des sociétés ASF et Escota : impact net de charge avant impôt de 76,6 millions d'euros dont 44,3 millions d'euros pour ASF et 32,3 millions d'euros pour Escota (voir note C.13.2 "Autres provisions non courantes" du rapport financier annuel consolidé de 2008).

Une reprise partielle de la provision pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés a généré un impact de 12,7 millions d'euros dans les comptes de 2008.

Le solde correspond pour l'essentiel à des provisions liées aux mesures sociales ;

- la diminution des charges relatives aux **paiements en actions** qui se sont élevées à 6,4 millions d'euros en 2008 contre 8,6 millions d'euros en 2007 ;
- l'augmentation de la quote-part de **résultats des entreprises associées** qui s'est élevée à 1,5 million d'euros en 2008 contre - 1,1 million d'euros en 2007 du fait principalement de l'intégration de la société Axxès dans le périmètre de consolidation (voir notes B.2.1 "Périmètre de consolidation" et C.9 "Participation dans les entreprises associées" du rapport financier annuel consolidé de 2008).

2.2 - Coût de l'endettement financier net et autres produits et charges financiers

Le coût de l'endettement financier net s'élève à (546,2) millions d'euros au 31 décembre 2008 contre (524,8) millions d'euros à fin décembre 2007, soit une augmentation de 4,1 %.

Cette augmentation nette de 21,4 millions d'euros par rapport à 2007 de la charge d'intérêts des dettes financières s'explique principalement par la hausse du taux moyen de la dette sur l'année 2008 d'une part, et par une dégradation de la juste valeur des dérivés de taux non qualifiés de couverture d'autre part.

Les autres produits et charges financiers font ressortir un produit net de 3,5 millions d'euros fin décembre 2008 contre un produit net de 1,8 million d'euros fin décembre 2007.

2.3- Charge d'impôts

La charge d'impôts, correspondant à l'impôt sur les sociétés et les impôts différés, a été calculée à hauteur de 295,4 millions d'euros pour 2008 en hausse de 17,2 % par rapport à 2007 (252,1 millions d'euros). Le taux effectif d'impôt est de 32,9 % pour 2008 contre 34,8 % en 2007.

2.4 - Résultat net

Le résultat net part du Groupe s'établit à 600,3 millions d'euros fin décembre 2008 en hausse de 27,4 % par rapport à celui de l'année 2007 (471,1 millions d'euros) en tenant compte de la part des intérêts minoritaires de 1,7 million d'euros fin 2008 contre 1,3 million d'euros fin 2007.

3. Bilan

Le total des actifs non courants inscrits au bilan est de 11 763,3 millions d'euros en valeur nette soit une diminution de 144,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007 (11 908 millions d'euros).

Cette diminution est principalement liée à la progression des amortissements (506,7 millions d'euros) supérieure à celle de la valeur brute des immobilisations de construction et d'exploitation (417,4 millions d'euros) et de la variation des impôts différés actifs non courants, malgré l'augmentation de la juste valeur des produits dérivés actifs qui passe de 26,6 millions d'euros en 2007 à 90,3 millions d'euros en 2008.

Le total de l'actif courant avec 567,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 est en augmentation de 88,7 millions d'euros (479,1 millions d'euros au 31 décembre 2007) du fait principalement de l'augmentation du poste créances clients (facturés et non facturés) qui a augmenté significativement (66 millions d'euros) et des disponibilités de trésorerie qui se sont améliorées de 47,6 millions d'euros.

Les capitaux propres augmentent de 43,9 millions d'euros pour s'élever au 31 décembre 2008 à 471 millions d'euros (contre 427,1 millions d'euros fin 2007). Cette augmentation résulte essentiellement de l'augmentation du résultat et de

l'incidence négative liée à la juste valeur des instruments de cash flow hedge.

Le total des passifs non courants au 31 décembre 2008 s'élève à 9 439,8 millions d'euros contre 9 980,6 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit une diminution de 540,8 millions d'euros due essentiellement à la diminution des emprunts pour 525,2 millions d'euros, à l'augmentation de la juste valeur des produits dérivés pour 102,8 millions d'euros, à la baisse des provisions non courantes pour 85,2 millions d'euros et à la baisse des impôts différés passifs pour 40,7 millions d'euros.

Le total des passifs courants s'établit à 2 420,3 millions d'euros au 31 décembre 2008 en hausse de 440,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007 (1 979,4 millions d'euros). Cette hausse se concentre principalement sur l'augmentation de la part à court terme des emprunts qui s'établit à 1 411,6 millions d'euros en 2008 contre 1 035 millions d'euros en 2007 soit une variation de 376,8 millions d'euros.

Après prise en compte de ces différents éléments, l'endettement financier net du Groupe s'élève à 10 318,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 10 475,3 millions d'euros au 31 décembre 2007.

4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie du Groupe fait apparaître une trésorerie nette de clôture de 125,5 millions d'euros en augmentation de 48,4 millions d'euros par rapport à la trésorerie d'ouverture (77,1 millions d'euros).

Cette variation s'analyse comme suit :

- le Groupe dégage une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et des impôts (CAFICE) de 1 900,9 millions d'euros à fin décembre 2008, soit près de 3,3 % de plus que la CAFICE de fin décembre 2007 (1 839,5 millions d'euros) ;
- les flux nets de trésorerie générés par l'activité s'élèvent à 1 162,7 millions d'euros à fin décembre 2008 ce qui

correspond à une augmentation de 10,7 % par rapport à ceux de fin décembre 2007 (1 050,8 millions d'euros) ;

- les flux nets liés aux opérations d'investissements représentent 443,6 millions d'euros à fin décembre 2008 soit une augmentation de 8 % par rapport à ceux de fin décembre 2007 (410,8 millions d'euros) ;
- les flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement sont négatifs de 675,9 millions d'euros fin décembre 2008 contre des flux négatifs de 1 254 millions d'euros fin décembre 2007. Ils intègrent pour l'essentiel les dividendes payés aux actionnaires d'ASF (471,2 millions d'euros), les encaissements liés à de nouveaux emprunts (950,9 millions d'euros) et les remboursements d'emprunts et des lignes de crédit pour un total de 1 165,7 millions d'euros.

● 5. Comptes sociaux

5.1 - Chiffre d'affaires

Au niveau des comptes sociaux d'ASF, le chiffre d'affaires s'établit pour l'année 2008 à 2 293,9 millions d'euros contre 2 233,7 millions d'euros en 2007, soit une progression de 2,7 %.

5.2 - Résultat net

Le résultat net de l'exercice s'établit à 341,6 millions d'euros en baisse de 24,5 % comparé à 452,2 millions d'euros au 31 décembre 2007 compte tenu notamment de la dotation exceptionnelle comptabilisée liée au passage de la société à la norme comptable IFRIC 12.

2

Comptes consolidés d'ASF au 31 décembre 2008

<u>Etats financiers</u>	p.13
Compte de résultat consolidé	p. 13
Bilan consolidé	p. 14
Tableau des flux de trésorerie consolidés	p. 16
Variation des capitaux propres consolidés	p. 17
<u>Annexes aux comptes consolidés</u>	p.19
A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	p.19
B. Notes relatives au compte de résultat	p.35
C. Notes relatives au bilan	p.41
D. Événements postérieurs à la clôture	p.72
E. Litiges et arbitrages	p.73

Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2008	2007 (*)
CHIFFRE D'AFFAIRES	B.1	3 239,3	3 148,3
dont :			
Chiffre d'affaires – hors construction de nouvelles infrastructures en concession		2 894,8	2 811,4
Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures (**)		344,5	336,9
Produits des activités annexes		6,4	6,8
Charges opérationnelles		(1 800,7)	(1 897,9)
Résultat opérationnel sur activité	B.2	1 445,0	1 257,2
Paiement en actions (IFRS 2)	B.2.3	(6,4)	(8,6)
Résultats des entreprises associées		1,5	(1,1)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	B.2	1 440,1	1 247,5
Coût de l'endettement financier brut		(556,3)	(532,9)
Produits financiers des placements de trésorerie		10,1	8,1
Coût de l'endettement financier net	B.3	(546,2)	(524,8)
Autres produits financiers	B.3	21,1	17,0
Autres charges financières	B.3	(17,6)	(15,2)
Impôts sur les bénéfices	B.4	(295,4)	(252,1)
RÉSULTAT NET		602,0	472,4
Résultat net - Part des intérêts minoritaires		1,7	1,3
Résultat net - Part du Groupe		600,3	471,1
Résultat net par action part du Groupe			
Résultat net par action <i>(en euros)</i>		2,599	2,040
Résultat net dilué par action <i>(en euros)</i>		2,599	2,040

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

(**) Voir changement de méthode décrit en note A.1.3 "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

Bilan consolidé actif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007 (*)
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	C.6.3	10 889,4	11 008,2
Autres immobilisations incorporelles	C.7	24,6	23,4
Immobilisations corporelles	C.8	743,4	706,2
Participations dans les entreprises associées	C.9.1	6,4	2,0
Autres actifs financiers non courants	C.10	9,2	16,6
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	C.16	90,3	26,6
Impôts différés actifs non courants	B.4.3		125,0
Total actifs non courants		11 763,3	11 908,0
Actifs courants			
Stocks et travaux en cours	C.14	11,7	12,6
Clients et autres créances d'exploitation	C.14	332,0	288,0
Autres actifs courants	C.14	35,7	34,9
Actifs d'impôt exigible		8,8	16,0
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	C.16	52,3	40,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie	C.15	1,8	8,8
Disponibilités et équivalents de trésorerie	C.15	125,5	77,9
Total actifs courants		567,8	479,1
TOTAL ACTIFS		12 331,1	12 387,1

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3 "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

Bilan consolidé passif

(en millions d'euros)	Notes	31 décembre 2008	31 décembre 2007 (*)
Capitaux propres			
Capital social		29,3	29,3
Primes liées au Capital		13,3	15,8
Réserves consolidées		(121,6)	(117,0)
Réserves de conversion		0,1	
Résultat net – Part du Groupe		600,3	471,1
Résultat enregistré directement en capitaux propres		(54,4)	23,2
Capitaux propres – Part du Groupe		467,0	422,4
Intérêts minoritaires		4,0	4,7
Total capitaux propres		471,0	427,1
Passifs non courants			
Provisions non courantes	C.13	94,1	179,3
Emprunts obligataires	C.15	1 712,0	1 629,2
Autres emprunts et dettes financières	C.15	7 313,6	7 921,6
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	C.15	105,2	2,4
Autres passifs non courants		5,5	6,3
Impôts différés passifs non courants	B.4.3	209,4	241,8
Total passifs non courants		9 439,8	9 980,6
Passifs courants			
Provisions courantes	C.14	325,8	336,4
Fournisseurs	C.14	66,7	53,4
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	C.15	46,0	40,7
Autres passifs courants	C.14	561,1	501,4
Passifs d'impôt exigible		9,1	11,9
Dettes financières courantes	C.15	1 411,6	1 034,8
Trésorerie passive	C.15		0,8
Total passifs courants		2 420,3	1 979,4
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES		12 331,1	12 387,1

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2008	2007 (*)
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	602,0	472,4
Dotations nettes aux amortissements	554,4	542,0
Dotations nettes aux provisions	(74,8)	57,5
Paieement en actions (IFRS 2) et autres retraitements	(4,0)	(2,2)
Résultat sur cessions	2,6	8,3
Variation de la juste valeur des instruments dérivés de change	(0,6)	
Quote-part de résultat des entreprises associées, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession	(1,7)	0,7
Coûts d'emprunt immobilisés	(18,6)	(16,1)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	546,2	524,8
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	295,4	252,1
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	1 900,9	1 839,5
Variations du BFR et des provisions courantes	(6,0)	22,8
Impôts payés	(179,1)	(311,3)
Intérêts financiers nets payés	(553,1)	(500,2)
Flux de trésorerie liés à l'activité I	1 162,7	1 050,8
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(10,9)	(9,0)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles		0,6
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)	(424,0)	(402,6)
Acquisition de titres de participation (consolidés et non consolidés)	(5,5)	
Incidence nette des variations de périmètre	(2,6)	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées	0,2	0,4
Autres	(0,8)	(0,2)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements II	(443,6)	(410,8)
Dividendes payés		
- aux actionnaires d'ASF	(471,2)	(3 776,5)
- aux minoritaires des sociétés intégrées	(1,3)	(1,1)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	950,9	2 962,1
Remboursements d'emprunts	(788,7)	(465,5)
Variation des lignes de crédit	(377,0)	
Variation des actifs de gestion de trésorerie	11,4	27,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement III	(675,9)	(1 254,0)
Variation de la trésorerie nette I + II + III	43,2	(614,0)
Trésorerie nette à l'ouverture	77,1	626,3
Autres variations	5,2	64,8
Trésorerie nette à la clôture	125,5	77,1
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie	(11,4)	(27,0)
(Émission) remboursement des emprunts	(162,2)	(2 496,6)
Variation des lignes de crédit	377,0	
Autres variations	(95,0)	(47,8)
Variation de l'endettement net	156,8	(3 120,6)
Endettement net en début de période	(10 475,3)	(7 354,7)
Endettement net en fin de période	(10 318,5)	(10 475,3)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Capitaux propres part du Groupe								
	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total	Minoritaires	Total
Capitaux propres 01/01/2007 (*)	29,3	860,1	2 343,0		475,3	(5,4)	3 702,3	4,5	3 706,8
Affectation de résultat et dividendes distribués		(841,0)	(2 460,0)		(475,3)		(3 776,3)	(1,1)	(3 777,4)
Résultat net de l'exercice (a)					471,1		471,1	1,3	472,4
Instruments financiers : variations de juste valeur (b)						28,6	28,6		28,6
dont :									
Actifs financiers disponibles à la vente						(0,6)	(0,6)		(0,6)
Couverture de flux de trésorerie						29,2	29,2		29,2
dont total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice 2007 (a) + (b)					471,1	28,6	499,7	1,3	501,0
Paiement en actions (IFRS 2)		(3,3)					(3,3)		(3,3)
Capitaux propres 31/12/2007 (*)	29,3	15,8	(117,0)		471,1	23,2	422,4	4,7	427,1

(en millions d'euros)	Capitaux propres part du Groupe								
	Capital social	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Résultat net	Résultats enregistrés directement en capitaux propres	Total	Minoritaires	Total
Capitaux propres 31/12/2007 (*)	29,3	15,8	(117,0)		471,1	23,2	422,4	4,7	427,1
Affectation de résultat et dividendes distribués			(0,1)		(471,1)		(471,2)	(1,3)	(472,5)
Résultat net de l'exercice (a)					600,3		600,3	1,7	602,0
Instruments financiers : variations de juste valeur (b)						(77,6)	(77,6)		(77,6)
dont :									
Actifs financiers disponibles à la vente						(1,4)	(1,4)		(1,4)
Couverture de flux de trésorerie						(76,2)	(76,2)		(76,2)
Écarts de conversion (c)				0,1			0,1		0,1
dont total des produits et charges comptabilisés au titre de l'exercice 2008 (a) + (b) + (c)				0,1	600,3	(77,6)	522,8	1,7	524,5
Paiement en actions (IFRS 2)		(2,5)					(2,5)		(2,5)
Incidence des acquisitions de minoritaires postérieures à la prise de contrôle			(4,5)				(4,5)	(1,1)	(5,6)
Capitaux propres 31/12/2008	29,3	13,3	(121,6)	0,1	600,3	(54,4)	467,0	4,0	471,0

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

Annexes aux comptes consolidés

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation	p.19
A.1. Principes généraux	p. 19
A.2. Méthodes de consolidation.....	p. 25
A.3. Règles et méthodes d'évaluation	p. 26
A.4. Normes et interprétations non appliquées par anticipation	p. 34
B. Notes relatives au compte de résultat	p.35
B.1. Chiffre d'affaires	p. 35
B.2. Résultat opérationnel	p. 36
B.3. Charges et produits financiers	p. 37
B.4. Impôts sur les bénéfices	p. 39
B.5. Résultat par action	p. 40
C. Notes relatives au bilan	p.41
C.6. Immobilisations incorporelles du domaine concédé	p. 41
C.7. Autres immobilisations incorporelles	p. 43
C.8. Immobilisations corporelles.....	p. 44
C.9. Participations dans les entreprises associées	p. 45
C.10. Autres actifs financiers non courants	p. 46
C.11. Variation des capitaux propres (hors paiement en actions)	p. 47
C.12. Paiement en actions.....	p. 48
C.13. Provisions non courantes.....	p. 49
C.14. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes.....	p. 54
C.15. Informations relatives à l'endettement financier net.....	p. 56
C.16. Informations relatives à la gestion des risques financiers	p. 62
C.17. Autres informations sur les instruments financiers	p. 68
C.18. Transactions avec les parties liées	p. 70
C.19. Effectifs et droits à la formation	p. 71
D. Événements postérieurs à la clôture	p.72
E. Litiges et arbitrages	p.73

A. Principes comptables et méthodes d'évaluation

A.1. Principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2008, sont établis conformément aux normes IFRS telles qu'approuvées par l'Union européenne au 31 décembre 2008 ⁽¹⁾.

Les principes comptables appliqués par le Groupe au 31 décembre 2008, sont les mêmes que ceux retenus pour les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2007, à l'exception :

- des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne, applicables à partir du 1^{er} janvier 2008 (voir note A.1.1 "Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2008");
- du changement de méthode comptable relatif à l'application anticipée de l'amendement IAS 20 issu du processus d'amélioration annuel des normes (voir note A.1.2. "Changement de méthode : traitement des emprunts à taux bonifiés");
- du changement de méthode comptable relatif à l'application par anticipation de l'interprétation IFRIC 12 (voir note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession").

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration du 25 février 2009 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires le 30 avril 2009.

A.1.1 Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2008

A.1.1.1 IFRIC 11 : Actions propres et transactions intra-groupe

Cette interprétation précise les conditions de comptabilisation des charges sur paiement en actions (IFRS 2) dans les filiales d'un Groupe, dès lors que ces paiements sont effectués au travers d'actions de la société mère.

Les principes comptables d'ASF étaient déjà conformes à cette interprétation.

A.1.1.2 IFRIC 14 : Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum

Cette interprétation précise, dans le cas où l'actif financier d'un fonds de pension devient excédentaire, dans quelles conditions (i.e. remboursements ou diminutions des cotisations futures) cette situation peut permettre de comptabiliser une créance dans la société concernée. Par ailleurs, l'existence d'une obligation de financement minimum du fonds de pension peut limiter le montant de la créance comptabilisée ou, le cas échéant, donner lieu à la constatation d'un passif complémentaire.

Cette interprétation n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

A.1.1.3 IAS 39 et IFRS 7 : Reclassement d'actifs financiers – Amendement publié le 27 novembre 2008

Les modifications qui ont été apportées à IAS 39 et à IFRS 7 permettent, dans des circonstances rares, de reclasser dans d'autres catégories d'actifs certains instruments financiers détenus à l'origine à des fins de transaction. La crise financière actuelle est considérée comme une circonstance rare pouvant justifier que les entreprises fassent usage de cette possibilité.

Cet amendement n'a pas trouvé à s'appliquer dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008.

A.1.2 Changement de présentation : traitement des emprunts à taux bonifiés

Les amendements issus du processus annuel d'amélioration des normes IFRS ont été adoptés par l'Union européenne au cours du 1^{er} trimestre 2009. Le Groupe ASF a choisi d'appliquer par anticipation l'amendement de la norme IAS 20 qui précise le traitement des prêts à taux bonifiés accordés par certains organismes publics (notamment les emprunts accordés par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre de financement de projets en concessions). L'avantage économique qui résulte de la pratique d'un taux sensiblement inférieur au taux du marché est désormais considéré comme une subvention publique qui est portée en diminution des investissements réalisés à ce titre. Elle se traduit par une diminution corrélative des emprunts concernés dont la charge

(1) Disponibles sur le site : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

d'intérêt sera comptabilisée sur la base du taux d'intérêt aux conditions de marché.

Conformément aux dispositions transitoires, prévues par cet amendement, ce changement de méthode a été appliqué de manière prospective aux emprunts à taux bonifiés émis au cours de l'exercice 2008.

Principaux impacts constatés au 31 décembre 2008 :

(en millions d'euros)	Emprunts	Subventions
Impact du changement de méthode	(18,1)	18,4

Les effets sur le résultat net consolidé sont considérés comme non significatifs.

A.1.3 Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession

L'interprétation IFRIC 12, publiée en novembre 2006, a été adoptée par les membres de l'*Accounting Regulatory Committee* (ARC) le 6 novembre 2008 et devrait faire l'objet d'une ratification par la Commission Européenne au cours du 1^{er} trimestre 2009. Considérant que cette interprétation permet de fournir une meilleure information financière, le Groupe ASF a choisi d'en appliquer les principes dès la clôture 2008.

A.1.3.1 Traitement comptable des contrats de concession selon IFRIC 12

Le champ d'application d'IFRIC 12 couvre les contrats de concession exploités dans le cadre d'un service public, pour lesquels le concédant est réputé exercer un contrôle sur les actifs exploités. Le contrôle de l'infrastructure par le concédant existe si les critères suivants sont réunis :

- le concédant contrôle ou régleme les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure, détermine les bénéficiaires de ces services et fixe le mode de rémunération du concessionnaire ;
- le concédant contrôle la valeur résiduelle de l'infrastructure au terme du contrat.

Selon les termes de cette interprétation le concessionnaire exerce une double activité :

- une activité de constructeur au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant : le chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement conformément à la norme IAS 11 ;

- une activité d'exploitation et de maintenance des ouvrages concédés : le chiffre d'affaires est reconnu conformément à la norme IAS 18.

En contrepartie de ses activités, le concessionnaire reçoit une rémunération **de la part des usagers** selon le modèle de l'actif incorporel. Le concessionnaire dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement et de la construction de l'infrastructure. Dans le cas où le concédant rémunère le concessionnaire en fonction de l'utilisation de l'infrastructure par les usagers, sans fournir aucune garantie sur les montants qui seront versés au concessionnaire (accord de simple "*pass through ou shadow toll*"), le modèle de "l'actif incorporel" s'applique également.

Dans ce modèle, le droit du concessionnaire est comptabilisé au bilan en "Immobilisations incorporelles du domaine concédé". Ce droit d'exploitation correspond à la juste valeur de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoutent les frais financiers intercalaires comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service de l'ouvrage.

Ce traitement s'applique aux concessions d'infrastructures détenues par ASF et Escota.

Les conséquences comptables du modèle de l'actif incorporel sur les comptes consolidés du Groupe sont présentées ci-dessous (voir note A.1.3.2 "Conséquences de la première application d'IFRIC 12 sur les comptes consolidés du Groupe" et note A.1.3.3 "Principaux impacts du changement de méthode suite à l'application d'IFRIC 12").

A.1.3.2 Conséquences de la première application d'IFRIC 12 sur les comptes consolidés du Groupe

Conséquences sur le chiffre d'affaires

Les prestations de construction des infrastructures réalisées par les sociétés concessionnaires, pour le compte des concédants, et dont les travaux sont confiés à des entreprises du Groupe ou à des tiers, donnent lieu à la constatation de chiffre d'affaires à l'avancement en contrepartie d'une immobilisation incorporelle.

Conséquences de l'application du modèle de l'actif incorporel ("*Intangible Asset Model*")

Les principaux changements intervenus sur les états financiers consolidés du Groupe portent sur :

- la modification des règles et des modalités de détermination des provisions pour maintien en état des ouvrages concédés

qui concernent les sociétés concessionnaires d'autoroutes ASF et Escota ;

- le reclassement des immobilisations d'exploitation du domaine concédé, précédemment comptabilisés dans la rubrique "immobilisations incorporelles du domaine concédé", en immobilisations corporelles dès lors que ces biens ne sont pas contrôlés par le concédant, et le recalcul des amortissements correspondants.

A.1.3.3 Principaux impacts du changement de méthode suite à l'application d'IFRIC 12

Conformément aux dispositions d'IAS 8, ce changement de méthode comptable a été appliqué de façon rétrospective au 1^{er} janvier 2007. Les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2007 ainsi que les données comparatives présentées au titre de l'exercice 2007 ont été retraités.

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2007 publié	Impact IFRIC 12	Notes	2007 retraité
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 811,4	336,9	(1)	3 148,3
Produits des activités annexes	6,8			6,8
Charges opérationnelles	(1 553,0)	(344,9)	(2)	(1 897,9)
Résultat opérationnel sur activité	1 265,2	(8,0)		1 257,2
Paiement en actions (IFRS 2)	(8,6)			(8,6)
Résultats des entreprises associées	(1,1)			(1,1)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1 255,5	(8,0)		1 247,5
Coût de l'endettement financier brut	(532,9)			(532,9)
Produits financiers des placements de trésorerie	8,1			8,1
Coût de l'endettement financier net	(524,8)			(524,8)
Autres produits financiers	17,0			17,0
Autres charges financières	(7,6)	(7,6)	(3)	(15,2)
Impôts sur les bénéfices	(257,5)	5,4		(252,1)
RÉSULTAT NET	482,6	(10,2)		472,4
Résultat net – Part des intérêts minoritaires	1,3			1,3
Résultat net – Part du Groupe	481,3	(10,2)		471,1
Résultat net par action part du Groupe				
Résultat net par action (en euros)	2,084			2,040
Résultat net dilué par action (en euros)	2,084			2,040

(1) L'impact IFRIC 12 sur le chiffre d'affaires comprend essentiellement le chiffre d'affaires des travaux confiés par les sociétés ASF et Escota à des entreprises tierces au titre de la conception et de la construction de nouvelles infrastructures.

(2) L'impact IFRIC 12 sur les charges opérationnelles correspond aux coûts de construction engagés pour la réalisation des ouvrages concédés. Ils concernent ASF pour 226,8 millions d'euros et Escota pour 110,1 millions d'euros.

(3) L'impact IFRIC 12 sur les autres produits et charges financiers correspond à l'actualisation des provisions pour maintien en état des ouvrages concédés.

Bilan consolidé

	31 décembre 2007			01 janvier 2007			01 janvier 2007 retraité
	31 décembre 2007 publié	Impact IFRIC 12	Notes	31 décembre 2007 retraité	01 janvier 2007 publié	Impact IFRIC 12	
<i>(en millions d'euros)</i>							
ACTIF							
Autres immobilisations incorporelles	23,4			23,4	28,1		28,1
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	11 539,3	(531,1)	(1)	11 008,2	11 660,9	(594,4)	(1)
Immobilisations corporelles	120,4	585,8	(2)	706,2	109,9	649,8	(2)
Participations dans les entreprises associées	2,0			2,0	3,1		
Autres actifs financiers non courants	16,6			16,6	17,9		
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	26,6			26,6			
Impôts différés actifs non courants		125,0		125,0		104,5	
Total actifs non courants	11 728,3	179,7		11 908,0	11 819,9	159,9	
Stocks et travaux en cours	12,6			12,6	13,4		
Clients et autres créances d'exploitation	288,0			288,0	239,0		
Autres actifs courants	34,9			34,9	34,3		
Actifs d'impôt exigible	16,0			16,0	9,6		
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	40,9			40,9	39,2		
Actifs financiers de gestion de trésorerie	8,8			8,8	73,5		
Disponibilités et équivalents de trésorerie	77,9			77,9	626,4		
Total actifs courants	479,1			479,1	1 035,4		
TOTAL ACTIFS	12 207,4	179,7		12 387,1	12 855,3	159,9	

	31 décembre 2007			01 janvier 2007			01 janvier 2007 retraité
	31 décembre 2007 publié	Impact IFRIC 12	Notes	31 décembre 2007 retraité	01 janvier 2007 publié	Impact IFRIC 12	
<i>(en millions d'euros)</i>							
PASSIF							
Capitaux propres							
Capital social	29,3			29,3	29,3		29,3
Primes liées au Capital	15,8			15,8	860,1		860,1
Réserves consolidées	(15,7)	(101,3)		(117,0)	2 444,3	(101,3)	2 343,0
Résultat net – Part du Groupe	481,3	(10,2)		471,1	475,3		475,3
Résultat enregistré directement en capitaux propres	23,2			23,2	(5,4)		(5,4)
Capitaux propres – Part du Groupe	533,9	(111,5)		422,4	3 803,6	(101,3)	3 702,3
Intérêts minoritaires	4,9	(0,2)		4,7	4,7	(0,2)	4,5
Total capitaux propres	538,8	(111,7)		427,1	3 808,3	(101,5)	3 706,8
Passifs non courants							
Provisions non courantes	222,2	(42,9)		179,3	189,2	(45,3)	143,9
Emprunts obligataires	1 629,2			1 629,2			
Autres emprunts et dettes financières	7 921,6			7 921,6	7 383,5		7 383,5
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	2,4			2,4			
Autres passifs non courants	6,3			6,3	9,3		9,3
Impôts différés passifs non courants	175,5	66,3		241,8	167,2	51,0	218,2
Total passifs non courants	9 957,2	23,4		9 980,6	7 749,2	5,7	7 754,9
Passifs courants							
Provisions courantes	68,4	268,0	(3)	336,4	51,5	255,7	(3)
Fournisseurs	53,4			53,4	46,6		46,6
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	40,7			40,7	44,8		44,8
Autres passifs courants	501,4			501,4	450,1		450,1
Passifs d'impôt exigible	11,9			11,9	39,3		39,3
Dettes financières courantes	1 034,8			1 034,8	665,4		665,4
Trésorerie passive	0,8			0,8	0,1		0,1
Total passifs courants	1 711,4	268,0		1 979,4	1 297,8	255,7	1 553,5
TOTAL PASSIFS & CAPITAUX PROPRES	12 207,4	179,7		12 387,1	12 855,3	159,9	13 015,2

(1) L'impact IFRIC 12 sur les immobilisations incorporelles du domaine concédé concerne au 31 décembre 2007 ASF pour - 507,3 millions d'euros et Escota pour - 71,9 millions d'euros.

(2) L'impact IFRIC 12 sur les immobilisations d'exploitation du domaine concédé concerne les immobilisations qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui concourent à la réalisation du service public.

(3) Les retraitements sur les provisions courantes de l'IFRIC 12 concernent les provisions pour obligation de maintien en état de l'ouvrage concédé qui traduisent les obligations de renouvellement et de maintenance des infrastructures.

Tableau des flux de trésorerie

<i>(en millions d'euros)</i>	2007 publié	IFRIC 12	2007 retraité
Résultat net consolidé (y compris les intérêts minoritaires)	482,6	(10,2)	472,4
Dotations nettes aux amortissements	541,0	1,0	542,0
Dotations nettes aux provisions	45,0	12,5	57,5
Paiement en actions (IFRS 2) et autres retraitements	(2,2)		(2,2)
Résultat sur cessions	8,3		8,3
Quote-part de résultat des entreprises associées, dividendes des sociétés non consolidées et résultat des activités en cours de cession	0,7		0,7
Coûts d'emprunt immobilisés	(16,1)		(16,1)
Coût de l'endettement financier net comptabilisé	524,8		524,8
Charges d'impôt (y compris impôts différés) comptabilisées	257,5	(5,4)	252,1
Capacité d'autofinancement avant coût de financement et impôts	1 841,6	(2,1)	1 839,5
Variations du BFR et des provisions courantes	20,7	2,1	22,8
Impôts payés	(311,3)		(311,3)
Intérêts financiers nets payés	(500,2)		(500,2)
Flux de trésorerie liés à l'activité	I	1 050,8	1 050,8
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(9,0)		(9,0)
Cession des immobilisations corporelles et incorporelles	0,6		0,6
Investissements en immobilisations du domaine concédé (net de subventions reçues)	(402,6)		(402,6)
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence et non consolidées	0,4		0,4
Autres	(0,2)		(0,2)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements	II	(410,8)	(410,8)
Dividendes payés			
- aux actionnaires d'ASF	(3 776,5)		(3 776,5)
- aux minoritaires des sociétés intégrées	(1,1)		(1,1)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	2 962,1		2 962,1
Remboursements d'emprunts	(465,5)		(465,5)
Variation des actifs de gestion de trésorerie	27,0		27,0
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	III	(1 254,0)	(1 254,0)
Variation de la trésorerie nette	I + II + III	(614,0)	(614,0)
Trésorerie nette à l'ouverture	626,3		626,3
Autres variations	64,8		64,8
Trésorerie nette à la clôture	77,1		77,1
Augmentation (diminution) des actifs financiers de gestion de trésorerie	(27,0)		(27,0)
(Émission) remboursement des emprunts	(2 496,6)		(2 496,6)
Autres variations	(47,8)		(47,8)
Variation de l'endettement net	(3 120,6)		(3 120,6)
Endettement net en début de période	(7 354,7)		(7 354,7)
Endettement net en fin de période	(10 475,3)		(10 475,3)

A.2. Méthodes de consolidation

A.2.1 Périmètre de consolidation

Aucune acquisition ni aucune cession ne sont intervenues sur l'exercice 2008. À compter du 1^{er} janvier 2008 le Groupe a décidé d'intégrer dans son périmètre de consolidation les filiales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2 millions d'euros.

Les sociétés dont ASF détient directement ou indirectement la majorité des droits de vote permettant le contrôle sont consolidées par intégration globale. Cela concerne la société Escota et, depuis le 1^{er} janvier 2008 :

- la société Radio Trafic FM (RTFM) détenue à 50 % par ASF et à 50 % par Escota dont l'activité est d'assurer la gestion et l'exploitation d'un service de radiodiffusion sonore sur les réseaux et ouvrages concédés ou exploités par les sociétés ASF et Escota et leurs filiales, ainsi que sur les autres espaces dûment autorisés par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) ;
- la société Jamaican Infrastructure Operator (JIO) détenue à 51 % par ASF dont l'activité est l'exploitation de la première autoroute à péage en Jamaïque ;
- la société Truck Etape détenue en totalité par ASF, dont l'activité consiste en la conception, la construction et l'exploitation en France de plates-formes de services aux usagers de la route, et plus particulièrement de parcs de stationnement payants et gardiennés pour les poids lourds, y compris les services annexes (stations services de carburants,

restauration, hôtellerie) que la société peut exploiter directement ou indirectement ;

- et la société Openly détenue en totalité par ASF dont l'activité est l'assistance auprès de la Communauté urbaine de Lyon pour l'exploitation du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL).

Les sociétés RTFM, JIO, Truck Etape et Openly étant intégrées globalement à compter du 1^{er} janvier 2008, les résultats constatés dans les comptes de ces sociétés depuis leur création, respectivement 1994, 2002, 2003 et 2006, jusqu'au 31 décembre 2007 sont constatés dans le compte de résultat 2008 du Groupe en autres charges et produits financiers pour respectivement + 0,3 million d'euros, + 0,3 million d'euros, - 2,3 millions d'euros et + 0,1 million d'euros soit un total de - 1,6 million d'euros.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence. Cela concerne les actions détenues dans la société TransJamaican Highway et, depuis le 1^{er} janvier 2008, les actions détenues dans la société Axxès détenue à 27,90 % par ASF et à 5,23 % par Escota dont l'activité est la gestion du télépéage interopérable au niveau européen pour les poids lourds.

La société Axxès étant consolidée par mise en équivalence depuis le 1^{er} janvier 2008, le montant de la quote-part de résultat revenant au Groupe depuis l'origine en 2006 jusqu'au 31 décembre 2007 de - 1,5 million d'euros a été enregistré dans le compte de résultat 2008 (voir note C.9 "Participations dans les entreprises associées").

Le périmètre de consolidation du Groupe a donc évolué comme suit :

	31/12/2008			31/12/2007		
	Total	France	Étranger	Total	France	Étranger
<i>(en nombre de sociétés)</i>						
Intégration globale	6	5	1	2	2	
Mise en équivalence	2	1	1	1		1
Total	8	6	2	3	2	1

A.2.2 Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- en totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- à hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre

une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

A.2.3 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Dans la plupart des cas, la monnaie de fonctionnement des sociétés correspond à la monnaie du pays concerné.

Les états financiers des sociétés étrangères dont la monnaie de fonctionnement est différente de la monnaie de présentation

des comptes consolidés du Groupe sont convertis au cours de clôture pour les éléments de bilan et au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les écarts de conversion en résultant sont enregistrés en écart de conversion dans les réserves consolidées.

A.2.4 Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont converties en euros au cours de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours de change de clôture de la période. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique résultat de change et présentés en autres produits financiers et autres charges financières au compte de résultat.

Les pertes et gains de change sur les emprunts libellés en monnaies étrangères ou sur les produits dérivés de change utilisés à des fins de financement long terme (dont le remboursement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) ou de couverture des participations dans les filiales étrangères, sont enregistrés dans la rubrique des écarts de conversion dans les capitaux propres.

A.2.5 Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle

Les acquisitions ou cessions d'intérêts minoritaires, sans changement de contrôle, sont considérées comme des transactions avec les actionnaires du Groupe. En vertu de cette approche, la différence entre le prix payé pour augmenter le pourcentage d'intérêt dans des entités déjà contrôlées et la quote-part complémentaire de capitaux propres ainsi acquise est enregistrée en capitaux propres du Groupe. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres, sans impact sur le résultat.

A.3. Règles et méthodes d'évaluation

A.3.1 Recours à des estimations

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

L'exercice 2008 a été marqué par une crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2008 ne peuvent être anticipées avec précision. Les comptes consolidés de l'exercice ont été établis par référence à cet environnement immédiat, notamment pour les estimations présentées ci-dessous.

A.3.1.1 Évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur

Les hypothèses et les estimations qui sont faites pour déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles, portent en particulier sur les perspectives de marché nécessaires à l'évaluation des flux de trésorerie et les taux d'actualisation retenus. Toute modification de ces hypothèses pourrait avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait amener à modifier les pertes de valeur à comptabiliser.

A.3.1.2 Valorisation des paiements en actions (charge IFRS 2)

Le Groupe comptabilise une charge de paiements en actions relative à l'attribution à ses salariés de stock-options (offres de souscription ou d'achat), de plans d'attribution d'actions gratuites et du plan d'épargne Groupe. Cette charge est évaluée sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses comportementales basées sur les observations passées.

A.3.1.3 Évaluations des engagements de retraite

Le Groupe participe à des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies. Les engagements liés à ces derniers régimes sont calculés sur le fondement de calculs actuariels reposant sur des hypothèses telles que le taux d'actualisation, le retour sur investissement des placements dédiés à ces régimes, les augmentations de salaires futures, le taux de rotation du personnel, les tables de mortalité et le taux de croissance des dépenses de santé.

Ces hypothèses sont généralement mises à jour annuellement. Les hypothèses retenues et leurs modalités de détermination sont détaillées en note C.13.1 "Provisions pour retraite". Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées dans les conditions actuelles, toutefois les engagements sont susceptibles d'évoluer en cas de changement d'hypothèses.

A.3.1.4 Évaluations des provisions

Les paramètres qui ont une influence significative sur le montant des provisions concernent principalement les prévisions de dépenses pluriannuelles de gros entretiens servant de base aux provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés. Ces prévisions sont estimées en tenant compte des clauses d'indexation des contrats de construction (principalement les indices TP01 et TP09).

A.3.1.5 Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

Dans le cas où les instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, le Groupe a recours, pour les évaluer à la juste valeur, à des modèles de valorisation qui reposent sur des hypothèses privilégiant l'utilisation de paramètres observables.

A.3.2 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est comptabilisé conformément aux normes IAS 18 et IAS 11. Il comprend :

- d'une part les recettes perçues sur les ouvrages autoroutiers concédés et les produits des activités annexes tels que les redevances des installations commerciales, les revenus provenant de la location d'infrastructures de télécommunications et de parcs de stationnement ;
- et d'autre part le chiffre d'affaires constaté au titre de la construction des nouvelles infrastructures concédées dégagé à l'avancement conformément à la norme IAS 11 (voir note A.1.3.2 "Conséquences de la première application d'IFRIC 12").

A.3.3 Produits des activités annexes

Les produits des activités annexes regroupent principalement les produits locatifs, les ventes de matériel, matériaux et marchandises, les études et les redevances à l'exclusion de celles enregistrées dans le chiffre d'affaires.

A.3.4 Paiement en actions

Les modalités d'évaluation et de comptabilisation des plans de souscription ou d'achat d'actions, des Plans d'Épargne Groupe et des plans d'attribution d'actions gratuites sont définies par la norme IFRS 2 "Paiements fondés sur des actions". L'attribution de "stock-options", d'actions gratuites et les offres de souscription au plan d'épargne Groupe représentent un avantage consenti à leurs bénéficiaires et constituent à ce titre un complément de rémunération supporté par le Groupe. S'agissant d'opérations ne donnant pas lieu à des transactions monétaires, les avantages ainsi accordés sont comptabilisés en

charges sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. Ils sont évalués sur la base de la juste valeur à la date d'attribution des instruments de capitaux propres attribués. Le modèle binomial "Monte Carlo" est jugé comme le plus fiable et le plus pérenne pour évaluer cette juste valeur car il permet la modélisation d'un nombre plus important de scénarios en intégrant notamment à la valorisation les hypothèses de comportement des bénéficiaires sur la base d'observations historiques.

A.3.4.1 Plans d'options de souscription ou achat d'actions VINCI

Des options de souscription ou d'achat d'actions ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe lors de précédents exercices. La juste valeur de ces options est déterminée, à la date d'attribution, à partir du modèle d'évaluation Monte Carlo. Le nombre d'options valorisées est ajusté en fonction de la probabilité que les conditions d'acquisition des droits relatifs à l'exercice de l'option ne soient pas satisfaites.

A.3.4.2 Plan d'attribution d'actions gratuites VINCI

Des actions gratuites conditionnelles ont été attribuées aux salariés et aux mandataires sociaux du Groupe sur les précédents exercices. S'agissant de plans dont l'acquisition définitive des actions gratuites est subordonnée à la réalisation de conditions de performance de marché et de critères financiers, la juste valeur des actions gratuites VINCI a été estimée, à la date d'attribution, selon un modèle de simulation Monte Carlo afin d'intégrer l'impact de la condition de performance de marché et en fonction de l'espérance de réalisation des critères financiers tel que préconisé par la norme IFRS 2.

Le nombre d'actions gratuites auquel la juste valeur est appliquée pour le calcul de la charge IFRS 2 est ensuite ajusté à chaque clôture de l'incidence de la variation de l'espérance de réalisation des critères financiers.

A.3.4.3 Plan d'épargne Groupe VINCI

Dans le cadre du Plan d'épargne Groupe, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe VINCI avec un prix de souscription comportant une décote de 10 % par rapport au cours de bourse moyen des actions VINCI sur les 20 derniers jours ouvrables précédant l'autorisation du conseil d'administration. Cette décote est assimilée à l'octroi d'un avantage aux salariés dont la juste valeur est déterminée à la date d'annonce du prix de souscription aux salariés, à partir d'un modèle d'évaluation Monte Carlo. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans étant soumises à certaines restrictions quant à leur cession ou leur transfert, la juste valeur de l'avantage dont

bénéficie le salarié tient compte du coût lié à l'incessibilité (sauf cas particuliers) pendant 5 ans des actions acquises.

VINCI a mis en place en 2007 une opération d'actionnariat salarié avec effet de levier "Castor Advantage" pour les salariés des filiales françaises. L'évaluation de la charge relative à ce plan a été effectuée à la date d'attribution des parts du plan conformément à la norme IFRS 2 et correspond à l'avantage octroyé par VINCI à destination des salariés du Groupe VINCI.

Le Groupe comptabilise les avantages ainsi consentis à ses salariés en charge sur la période d'acquisition des droits des bénéficiaires, la contrepartie étant enregistrée en augmentation des capitaux propres consolidés.

Les avantages au titre des stocks options, des attributions gratuites d'actions et du Plan Épargne Groupe sont octroyés sur décision du conseil d'administration de VINCI SA après approbation en assemblée générale et ne sont pas, en règle générale, reconduits de façon systématique. Par ailleurs, leur évaluation n'est pas directement liée à l'activité opérationnelle des pôles de métier VINCI. En conséquence, le Groupe a jugé opportun de ne pas inclure cette charge dans le résultat opérationnel sur activité (ROPA) qui constitue l'indicateur de mesure de la performance et de le présenter sur une ligne séparée, "Paiement en actions (IFRS 2)", du résultat opérationnel.

A.3.5 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- le coût de l'endettement brut qui inclut les charges d'intérêts (calculées au taux d'intérêt effectif), le résultat des produits dérivés de taux affectés à la dette brute qu'ils soient qualifiés ou non comptablement d'instruments de couverture ;
- la rubrique produits financiers des placements comprend les revenus des placements de trésorerie et des équivalents de trésorerie. Les placements de trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués à la juste valeur dans le compte de résultat.

A.3.6 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement, le résultat de change, les effets d'actualisation, les dividendes reçus des sociétés non consolidées, les coûts d'emprunts immobilisés et les variations de valeur des produits dérivés non affectés à la gestion du risque de taux.

Les coûts d'emprunts supportés pendant la période de construction des ouvrages en concession sont incorporés dans la valeur des actifs immobilisés. Ils sont déterminés de la façon suivante :

- lorsque des fonds sont empruntés spécifiquement en vue de la construction d'un ouvrage, les coûts d'emprunt incorporables correspondent aux coûts réels encourus au cours de l'exercice, diminués des produits financiers éventuels provenant du placement temporaire des fonds empruntés ;
- dans le cas où les emprunts ne comportent pas d'affectation précise, le montant des intérêts incorporables au coût de l'ouvrage est déterminé en appliquant aux dépenses de construction un taux de capitalisation égal à la moyenne pondérée des coûts d'emprunts dédiés à la construction, autres que les coûts des emprunts contractés spécifiquement pour la construction d'ouvrages déterminés.

A.3.7 Impôts sur le résultat

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou en cours d'adoption à la clôture des comptes. Les effets des modifications des taux d'imposition d'un exercice sur l'autre sont inscrits dans le compte de résultat de l'exercice au cours duquel la modification est intervenue.

Les impôts différés relatifs à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, en particulier les charges liées aux paiements en actions (IFRS 2), sont également comptabilisés en capitaux propres.

Lorsque les filiales disposent de réserves distribuables, un passif d'impôt différé est comptabilisé au titre des distributions probables qui seront réalisées dans un avenir prévisible. Par ailleurs, les participations dans les entreprises associées et les coentreprises donnent lieu à comptabilisation d'un impôt différé passif pour toutes les différences entre la valeur comptable et la valeur fiscale des titres.

Les soldes d'impôts différés sont déterminés sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre d'intégration fiscale considéré, et sont présentés à l'actif ou au passif du bilan pour leur position nette par entité fiscale.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

A.3.8 Résultat par action

Le résultat par action non dilué (résultat de base par action) correspond au résultat net part du Groupe, rapporté au nombre moyen pondéré des actions en circulation au cours de l'exercice, diminué des titres autodétenus.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions en circulation est ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise, en particulier les options de souscription et d'achat d'actions, ainsi que les actions gratuites.

A.3.9 Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit du concessionnaire d'exploiter l'ouvrage concédé en échange des dépenses d'investissement effectuées pour la conception et la construction de l'ouvrage. Ce droit du concessionnaire correspond à la juste valeur de la construction de l'ouvrage concédé à laquelle s'ajoute les frais financiers comptabilisés pendant la période de construction. Il est amorti sur la durée du contrat et selon un mode approprié pour refléter le rythme de consommation des avantages économiques procurés par le contrat, à compter de la mise en service du droit d'exploitation (voir note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession").

A.3.10 Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels informatiques. Elles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Elles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité.

A.3.11 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont présentées au bilan en diminution du montant de l'actif au titre duquel elles ont été reçues.

A.3.12 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites pour leur coût d'acquisition ou de production, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation. Elles comprennent également les immobilisations d'exploitation du domaine concédé qui ne sont pas contrôlées par le concédant mais qui sont nécessaires à l'exploitation de la concession : bâtiments destinés à l'exploitation, matériels de péage, de signalisation, de télétransmission, de vidéosurveillance, véhicules et équipements (voir note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession").

Les amortissements pratiqués sont déterminés généralement selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien ; le mode d'amortissement accéléré peut néanmoins être utilisé lorsqu'il apparaît plus pertinent au regard des conditions d'utilisation des matériels concernés. Pour certaines immobilisations complexes constituées de différents composants, notamment les constructions, chaque composante de l'immobilisation est amortie sur sa durée d'utilisation propre.

Les durées estimées d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Constructions :	
- Gros œuvre	de 20 à 30 ans
- Installations générales techniques	de 5 à 10 ans
Matériels et outillages	de 4 à 15 ans
Matériels informatiques	de 3 à 5 ans
Matériels de transport et de manutention	de 2 à 10 ans
Agencements et installations	de 5 à 10 ans
Mobiliers et matériels de bureau	de 3 à 10 ans

La date de départ des amortissements est la date où le bien est prêt à être mis en service.

A.3.13 Perte de valeur des actifs immobilisés non financiers

Les actifs immobilisés incorporels et corporels doivent faire l'objet de tests de perte de valeur dans certaines circonstances. Pour les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les goodwill, un test est réalisé au minimum une fois par an, et à chaque fois qu'un indice de perte de valeur apparaît. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Les actifs soumis aux tests de perte de valeur sont regroupés au sein d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant

à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation génère des flux d'entrée de trésorerie identifiables. Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie susceptibles de découler d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation, est déterminé pour chaque unité génératrice de trésorerie, en fonction de sa zone géographique et du profil de risque de son activité.

A.3.14 Participations dans les entreprises associées

Les participations du Groupe consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, sont initialement enregistrées au coût d'acquisition, comprenant le cas échéant le goodwill dégagé. Leur valeur comptable est, par la suite, augmentée et diminuée pour prendre en compte la part du Groupe dans les bénéfices ou les pertes, réalisés après la date d'acquisition. Lorsque les pertes sont supérieures à la valeur de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise associée, ces pertes ne sont pas reconnues, à moins que le Groupe n'ait contracté un engagement de recapitalisation ou effectué des paiements pour le compte de l'entreprise associée.

S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable est testée selon les modalités décrites dans la note A.3.13 "Pertes de valeur des actifs immobilisés non financiers".

A.3.15 Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants comprennent les titres disponibles à la vente, la part à plus d'un an des prêts et créances évalués au coût amorti et la juste valeur des produits dérivés actifs non courants (voir note A.3.23.2 "Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs").

A.3.15.1 Titres disponibles à la vente

La catégorie "titres disponibles à la vente" comprend les participations du Groupe dans des sociétés non consolidées.

Aux dates de clôture, les titres disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Pour les actions de sociétés cotées, cette juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse à la date de clôture considérée.

Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont maintenus au bilan à leur coût d'entrée, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition, majorée des coûts de transaction.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées directement en capitaux propres.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de cet actif, la perte correspondante est comptabilisée en résultat de manière irréversible. Une baisse de juste valeur prolongée ou significative en deçà de son coût constitue notamment une indication objective de dépréciation.

Les facteurs considérés par le Groupe pour apprécier le caractère prolongé ou significatif d'une baisse de juste valeur sont en général les suivants :

- la perte de valeur est prolongée lorsque la moyenne mobile sur neuf mois du cours de bourse à la clôture est inférieure de 20 % au prix de revient du titre ;
- la perte de valeur est significative lorsqu'une baisse du cours "spot" de 30 % par rapport au prix de revient du titre est constatée à la clôture.

A.3.15.2 Prêts et créances au coût amorti

La catégorie "prêts et créances au coût amorti" comprend principalement des créances rattachées à des participations, des avances en compte courant consenties à des entités associées ou non consolidées ainsi que les dépôts de garantie, les prêts et créances.

Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. À chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode dite du taux d'intérêt effectif.

Ces prêts et créances font l'objet d'une comptabilisation de perte de valeur en date d'arrêté s'il existe une indication objective de perte de valeur. La perte de valeur correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable (actualisation des flux de trésorerie attendus au taux d'intérêt effectif d'origine) est comptabilisée en résultat. Elle est réversible si la valeur recouvrable est amenée à augmenter ultérieurement et si cette évolution favorable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

A.3.16 Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de production par l'entreprise. Ils sont principalement constitués des fournitures nécessaires à l'entretien et à la viabilité des autoroutes, des pièces détachées pour les différents matériels (péage, électrique, transport, engins) et de fournitures informatiques et de bureau. À chaque clôture, ils sont valorisés au plus bas du coût historique et de la valeur nette de réalisation.

A.3.17 Clients et autres créances d'exploitation

Les créances clients et autres créances d'exploitation sont des actifs financiers courants. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les créances sont évaluées au coût amorti déduction faite des pertes de valeur tenant compte des risques éventuels de non-recouvrement.

A.3.18 Autres actifs financiers courants

Les autres actifs financiers courants comprennent la juste valeur des produits dérivés actifs et la part à moins d'un an des prêts et créances figurant dans les autres actifs financiers non courants.

A.3.19 Actifs financiers de gestion de trésorerie

Les actifs financiers de gestion de trésorerie comprennent des titres monétaires et obligataires et des parts d'OPCVM placés avec un horizon de gestion à court terme, ne respectant pas les critères de qualification d'équivalents de trésorerie définis par la norme IAS 7 (cf. note A 3.20 "Disponibilités et équivalents de trésorerie"). Le Groupe ASF retenant la juste valeur comme étant la meilleure reconnaissance de la performance de ces actifs, ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur, les variations de juste valeur étant comptabilisées directement en résultat.

Les achats et ventes d'actifs financiers de gestion de trésorerie sont comptabilisés à la date de transaction.

La juste valeur est déterminée à partir de modèles de valorisation communément utilisés ou de l'actualisation des *cash flow* futurs pour la part des actifs de gestion de trésorerie non cotés. Pour les instruments cotés, le Groupe retient, dans son évaluation à la juste valeur, le cours à la date de clôture ou les valeurs liquidatives pour les actifs de trésorerie placés dans des OPCVM.

A.3.20 Disponibilités et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquides, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et des certificats de dépôts dont la maturité n'excède pas 3 mois à l'origine.

Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

Le Groupe a retenu la méthode de la juste valeur pour apprécier le rendement de ses instruments financiers. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en compte de résultat.

A.3.21 Provisions non courantes

Les provisions non courantes comprennent d'une part les provisions pour retraite et d'autre part les autres provisions non courantes.

A.3.21.1 Provisions pour retraite

Les engagements liés aux régimes de retraite à prestations définies sont provisionnés au bilan tant pour le personnel en activité que pour le personnel ayant quitté la société (personnes disposant de droits différés et retraités). Ils sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées sur la base d'évaluations actuarielles effectuées lors de chaque clôture annuelle. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est en vigueur. La comptabilisation de chaque régime est effectuée séparément.

Pour les régimes à prestations définies financés dans le cadre d'une gestion externe (fonds de pension ou contrats d'assurance), l'excédent ou l'insuffisance de la juste valeur des actifs par rapport à la valeur actualisée des obligations est comptabilisé(e) comme actif ou passif au bilan, après déduction des écarts actuariels cumulés ainsi que du coût des services passés non encore comptabilisés en résultat. Toutefois les excédents d'actifs ne sont comptabilisés au bilan que dans la mesure où ils représentent un avantage économique futur pour le Groupe.

Le coût des services passés correspond aux avantages octroyés soit lorsque l'entreprise adopte un nouveau régime à prestations définies, soit lorsqu'elle modifie le niveau des prestations d'un régime existant. Lorsque les nouveaux droits à prestation sont acquis dès l'adoption du nouveau régime ou le changement d'un régime existant, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat. À l'inverse, lorsque l'adoption d'un nouveau régime ou le changement d'un régime existant donne lieu à l'acquisition de droits postérieurement à sa date de mise en place, les coûts des services passés sont comptabilisés en charge, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient entièrement acquis.

Les écarts actuariels résultent des effets des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience

(différences entre les hypothèses actuarielles retenues et la réalité constatée).

Les gains et pertes actuariels cumulés non reconnus qui excèdent 10 % du montant le plus élevé de la valeur actualisée de l'obligation au titre de ses prestations définies et la juste valeur des actifs du régime, sont rapportés au résultat, pour l'excédent, selon un mode linéaire sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres du personnel bénéficiant de ce régime.

Pour les régimes à prestations définies, la charge comptabilisée en résultat opérationnel comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice, l'amortissement du coût des services passés, l'amortissement des écarts actuariels éventuels ainsi que les effets de toute réduction ou liquidation de régime ; le coût de l'actualisation et le rendement attendu des actifs sont comptabilisés en autres charges et produits financiers.

La part à moins d'un an des provisions pour engagements de retraite est présentée dans les autres passifs courants.

A.3.21.2 Autres provisions non courantes

Elles comprennent les autres avantages au personnel et les indemnités de rupture de contrats de travail (CATS), évalués selon la norme IAS 19, et les autres provisions non directement liées au cycle d'exploitation, évaluées conformément à la norme IAS 37. Ces dernières sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle juridique ou implicite du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable que l'extinction de cette obligation se traduira pour l'entreprise par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et lorsque le montant de cette obligation peut être estimé de façon fiable. Elles sont évaluées sur la base de leur montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la consommation de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

Les dotations (ou reprises) aux provisions, résultent de la variation de ces évaluations à chaque date de clôture.

La part à moins d'un an des autres avantages au personnel figure en "autres passifs courants". La part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation est présentée en "provisions courantes".

A.3.22 Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation quelle que soit leur échéance estimée. Elles sont comptabilisées conformément à la norme IAS 37 (voir ci-dessus). Elles comprennent également

la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions. Elles ont été constituées principalement pour couvrir les dépenses de grosses réparations des chaussées (tapis de surface...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Elles sont calculées sur la base d'un programme pluriannuel des dépenses révisé chaque année. Ces dépenses sont réévaluées sur la base d'indices appropriés (principalement des indices TP01 et TP09). Par ailleurs, des provisions sont également constituées dès lors que des pathologies avérées sont constatées sur des ouvrages identifiés.

Les provisions pour litiges liés à l'activité concernent, pour l'essentiel, des litiges avec des clients, sous traitants, cotraitants ou fournisseurs. Les provisions pour restructuration intègrent le coût des plans et mesures engagés, dès lors que ces derniers ont fait l'objet d'une annonce avant la date de clôture de l'exercice.

Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour licenciements individuels et autres risques rattachés à l'exploitation.

A.3.23 Emprunts obligataires et autres emprunts et dettes financières (courantes et non courantes)

A.3.23.1 Emprunts obligataires, autres emprunts et dettes financières

Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ce taux est déterminé après prise en compte des primes de remboursement et des frais d'émission. Selon cette méthode, la charge d'intérêt est évaluée de manière actuarielle et est présentée dans la rubrique "coût de l'endettement financier brut".

Lorsque le taux pratiqué est sensiblement inférieur au taux du marché dans le cas notamment de financement de projet consenti par des organismes publics, l'avantage économique qui en résulte est considéré, selon IAS 20, comme une subvention publique portée en diminution de la dette et des investissements concernés.

Les instruments financiers qui contiennent à la fois une composante de dette financière et une composante de capitaux propres, telles que les obligations convertibles en actions, sont comptabilisés conformément à la norme IAS 32. La valeur comptable de l'instrument hybride est allouée entre sa composante dette et sa composante capitaux propres, la part capitaux propres étant définie comme la différence entre la

juste valeur de l'instrument hybride et la juste valeur attribuée à la composante dette. Cette dernière correspond à la juste valeur d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas de composante capitaux propres. La valeur attribuée à la composante capitaux propres comptabilisée séparément n'est pas modifiée durant la vie de l'instrument.

La composante dette est évaluée selon la méthode du coût amorti sur sa durée de vie estimée. Les frais d'émission sont alloués proportionnellement à la composante dette et à la composante capitaux propres.

La part à moins d'un an des dettes financières est classée dans le poste dettes financières courantes.

A.3.23.2 Juste valeur des produits dérivés actifs et passifs

Pour couvrir son exposition aux risques de marché (de taux principalement), le Groupe utilise des produits dérivés. La plupart des dérivés de taux utilisés par ASF sont qualifiés d'instrument de couverture. La comptabilité de couverture est applicable notamment si les conditions prévues par la norme IAS 39 sont remplies :

- la relation de couverture doit être clairement désignée et documentée à la date de la mise en place de l'investissement ;
- "l'efficacité" de la relation de couverture doit être démontrée dès son origine, et à chaque arrêté de façon prospective et rétrospective.

La juste valeur des instruments dérivés qualifiés de couverture dont la maturité est supérieure à un an est présentée au bilan dans la rubrique "Autres actifs financiers non courants" ou "Autres emprunts et dettes financières" (non courants). La juste valeur des autres instruments dérivés non qualifiés de couverture et la part à moins d'un an de la juste valeur des instruments qualifiés de couverture non courants sont classées en "Juste valeur des produits dérivés actifs courants" ou "Juste valeur des produits dérivés passifs courants".

Instruments financiers qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés qualifiés d'instruments de couverture sont systématiquement comptabilisés au bilan à leur juste valeur. Néanmoins, leur comptabilisation varie selon qu'ils sont qualifiés de :

- couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif ou d'un engagement ferme non comptabilisé ;
- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère.

Couverture de juste valeur

Une couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition au risque de variation de juste valeur d'un actif financier, d'un passif financier ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture sont enregistrées en résultat de la période. De manière symétrique, la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert est enregistrée au compte de résultat de la période (et ajustée à la valeur de l'élément couvert). Ces deux réévaluations se compensent au sein des mêmes rubriques du compte de résultat, au montant près de la "part inefficace" de la couverture.

Couverture de flux de trésorerie

Une couverture de flux futurs de trésorerie permet de couvrir les variations de valeur des flux futurs de trésorerie attachés à des actifs ou passifs existants ou à une transaction prévue hautement probable.

Les variations de juste valeur de l'instrument financier dérivé sont comptabilisées nettes d'impôt en capitaux propres pour la "part efficace" de la couverture et en résultat de la période pour la "part inefficace". Les gains ou pertes accumulés en capitaux propres sont rapportés en résultat dans la même rubrique que l'élément couvert – à savoir le résultat opérationnel pour les couvertures de flux d'exploitation et les résultats financiers pour les autres – au moment où le flux de trésorerie couvert affecte le résultat.

Si la relation de couverture est interrompue, notamment parce qu'elle n'est plus considérée comme "efficace", les gains ou pertes accumulés au titre de l'instrument dérivé sont maintenus en capitaux propres et reconnus de manière symétrique aux flux couverts. Dans le cas où le flux futur n'est plus attendu, les gains et pertes antérieurement comptabilisés en capitaux propres sont alors rapportés au compte de résultat.

Couverture d'un investissement net réalisé dans une entité étrangère

Une couverture d'un investissement net en monnaie étrangère couvre le risque de change afférent à une participation nette dans une filiale étrangère consolidée. De façon similaire à la couverture de flux de trésorerie, la partie "efficace" des variations de valeur de l'instrument de couverture est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique écarts de conversion, la partie des variations de valeur considérée comme "non efficace" étant enregistrée en résultat. La variation de valeur de l'instrument de couverture comptabilisée en écarts de conversion est reprise en résultat lors de la cession de l'entité étrangère ayant fait l'objet de l'investissement initial.

Instruments financiers dérivés non qualifiés de couverture

Les instruments financiers dérivés non qualifiés d'instruments de couverture sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

A.3.23.3 Engagement de rachat accordé à des actionnaires minoritaires

Les engagements de rachat consentis à des actionnaires minoritaires de certaines filiales du Groupe sont portés en dettes financières pour la valeur actuelle du prix d'exercice de l'option avec pour contrepartie une diminution des capitaux propres consolidés (intérêts minoritaires et capitaux propres part du Groupe, pour l'excédent, le cas échéant).

A.3.24 Fournisseurs

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont des passifs financiers courants évalués initialement à la juste valeur, qui correspond en général à leur valeur nominale, sauf si l'effet d'actualisation est significatif. À chaque arrêté, les dettes fournisseurs sont évaluées au coût amorti.

A.3.25 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe font l'objet d'un reporting spécifique effectué à chaque clôture annuelle ou semestrielle.

Les engagements hors bilan sont présentés, selon leur nature dans les notes annexes correspondantes.

A.3.26 Information sectorielle

Le Groupe est géré en un seul secteur d'activité, l'activité de perception du péage à laquelle sont rattachées les redevances annexes (d'installations commerciales, de locations de mise à disposition de fibres optiques, de stations de télécommunications, d'emplacements de parking PL).

Rappel des options prises lors de la première application des IFRS

Dans le cadre de la transition aux normes IFRS en 2005 et conformément à la norme IFRS 1 "Première application du référentiel IFRS", le Groupe a retenu les options suivantes :

Engagements de retraites : Les écarts actuariels existants au 1^{er} janvier 2004, non comptabilisés selon le référentiel français, sont enregistrés en provisions pour retraites en contrepartie d'une diminution des capitaux propres. Les écarts actuariels nés après le 1^{er} janvier 2004 sont reconnus de façon prospective.

Immobilisations corporelles et incorporelles : Le Groupe a choisi de ne pas utiliser l'option consistant à évaluer à la

date de transition certaines immobilisations incorporelles et corporelles pour leur juste valeur.

Paiement en actions : Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans de stock-options octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits ne sont pas encore acquis au 1^{er} janvier 2005.

A.4. Normes et interprétations non appliquées par anticipation

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2008, à l'exception de celles présentées en note A.1.2 "Changement de méthode : traitement des emprunts à taux bonifiés" et note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession" :

- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers ;
- IAS 1 révisée/IAS 32 : Instruments remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation ;
- IAS 23 : Amendements de la norme IAS 23 – Coûts d'emprunts ;
- amendements IFRS 2 – Conditions d'acquisition des droits et annulations ;
- IAS 27 révisée – États financiers consolidés et individuels ;
- IFRS 3 révisée – Regroupements d'entreprises ;
- IAS 28 – Comptabilisation des participations dans des entreprises associées ;
- IAS 31 – Information financière relative aux participations dans des coentreprises ;
- IFRS 8 – Secteurs opérationnels ;
- IFRIC 13 : Programme de fidélisation clients ;
- IFRIC 15 : Contrats de construction de biens immobiliers ;
- IFRIC 16 : Couverture d'un investissement net à l'étranger ;
- IFRIC 17 : Distribution en nature aux actionnaires ;
- amendement IAS 39 : Éléments couverts éligibles ;
- amendements de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS.

Les impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe sont en cours de détermination.

B. Notes relatives au compte de résultat

B.1. Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2008	2007 (*)
Chiffre d'affaires péages	2 823,0	2 753,3
Redevances des installations commerciales	40,0	42,6
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	31,8	15,5
Chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession	2 894,8	2 811,4
Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures (**)	344,5	336,9
Chiffre d'affaires	3 239,3	3 148,3

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

(**) Voir changement de méthode décrit en note A.1.3 "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

La ventilation du Chiffre d'affaires en France et à l'Étranger et par société du Groupe pour l'année 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	Chiffre d'affaires réalisé en France						à l'Étranger	Chiffre d'affaires 2008
	ASF	Escota	RTFM	Truck Etape	Openly	Total	Jamaican Infrastructure Operator	
Chiffre d'affaires péages	2 241,5	581,5				2 823,0		2 823,0
Redevances des installations commerciales	33,7	6,3				40,0		40,0
Redevances de fibres optiques, de télécommunications et autres	18,7	2,9	3,0	0,3	2,2	27,2	4,6	31,8
Chiffre d'affaires hors construction de nouvelles infrastructures en concession	2 293,9	590,7	3,0	0,3	2,2	2 890,2	4,6	2 894,8
Part dans le Chiffre d'affaires réalisé en France	79,4 %	20,4 %	0,1 %		0,1 %	100,0 %		
Part dans le Chiffre d'affaires Total	79,2 %	20,4 %	0,1 %		0,1 %	99,8 %	0,2 %	100,0 %
Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures (*)	204,9	139,6				344,5		344,5
Chiffre d'affaires	2 498,8	730,3	3,0	0,3	2,2	3 234,7	4,6	3 239,3

(*) Voir changement de méthode décrit en note A.1.3 "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

B.2. Résultat opérationnel

(en millions d'euros)	2008	2007 (*)
Chiffres d'affaires	3 239,3	3 148,3
dont :		
Chiffre d'affaires – hors construction de nouvelles infrastructures en concession	2 894,8	2 811,4
Chiffre d'affaires réalisé par les sociétés concessionnaires pour la construction de nouvelles infrastructures (**)	344,5	336,9
Produits des activités annexes	6,4	6,8
Achats consommés	(29,5)	(29,5)
Services extérieurs	(187,2)	(171,1)
Personnel intérimaire	(5,7)	(6,9)
Sous-traitance	(8,8)	(8,8)
Charges de construction	(344,5)	(336,9)
Impôts et taxes	(383,1)	(380,3)
Charges de personnel	(380,8)	(367,7)
Autres produits et charges	0,4	(6,3)
Amortissements (***)	(547,3)	(535,2)
Dotations nettes aux provisions (****)	85,8	(55,2)
Charges opérationnelles (avant éléments non récurrents et IFRS 2)	(1 800,7)	(1 897,9)
Résultat opérationnel sur activité	1 445,0	1 257,2
Paiement en actions (IFRS 2)	(6,4)	(8,6)
Résultats des entreprises associées	1,5	(1,1)
Résultat opérationnel	1 440,1	1 247,5

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

(**) Voir changement de méthode décrit en note A.1.3 "Changement de méthode IFRIC12 : traitement comptable des contrats de concession".

(***) Nets de la quote-part de reprises d'amortissement rattachées aux subventions d'investissement.

(****) Constituées des dotations et reprises au titre des provisions non courantes (voir note C.13.2 "Autres provisions non courantes") et des provisions courantes (voir note C.14.2. "Analyse des provisions courantes").

Le résultat opérationnel sur activité correspond à la mesure de la performance opérationnelle des filiales du Groupe avant effets des paiements en actions (IFRS 2) et du résultat des entreprises associées.

Il ressort à 1 445 millions d'euros au 31 décembre 2008 (49,9 % du chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires construction), en progression de 14,9 %.

La part dans le résultat opérationnel sur activité des sociétés entrantes est de - 0,9 million d'euros dont - 0,8 million d'euros pour RTFM, - 0,6 million d'euros pour Truck Etape, + 0,4 million d'euros pour JIO et + 0,1 million d'euros pour Openly.

Le résultat opérationnel, après prise en compte des charges sur paiements en actions et du résultat des entreprises associées, s'élève à 1 440,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1 247,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 (respectivement 49,8 % et 44,4 % du chiffre d'affaires hors chiffre d'affaires construction), soit une progression de 15,4 %.

La part dans le résultat opérationnel de la société entrante Axxès mise en équivalence est de + 0,9 million d'euros dont + 2,4 millions d'euros au titre du résultat de 2008 et - 1,5 million d'euros au titre des années antérieures (voir note A.2.1 "Périmètre de consolidation").

B.2.1 Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	2008	2007 (*)
Subventions d'exploitation et indemnités d'assurance reçues	2,0	1,5
Moins values nettes de cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	(1,6)	(7,8)
Autres produits et charges opérationnels	0,4	(6,3)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

B.2.2 Amortissements

Les dotations nettes aux amortissements s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007 (*)
Immobilisations incorporelles	9,1	8,9
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	444,9	433,0
Immobilisations corporelles	93,3	93,3
Amortissements	547,3	535,2

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

B.2.3 Paiement en actions

La charge relative aux avantages accordés aux salariés a été évaluée à 6,4 millions d'euros au titre de l'exercice 2008 (contre 8,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2007), dont

2,9 millions d'euros au titre des plans d'attribution d'actions gratuites VINCI (contre 1,3 million d'euros au titre de l'exercice 2007) voir note C.12 "Paiement en actions".

B.3. Charges et produits financiers

La présentation des charges et produits financiers par catégorie comptable est la suivante :

(en millions d'euros)	2008			
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges financières	Autres produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis (1)	(554,1)			
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	10,1			
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(3,8)			
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	1,6			(116,0)
Sous Total Endettement Financier Net	(546,2)			(116,0)
Prêts et créances		(3,9)	0,9	
Actifs disponibles à la vente		(1,0)	1,0	(2,2)
Résultat de change			0,6	
Coût d'actualisation		(12,7)		
Coûts d'emprunts immobilisés			18,6	
Total résultat financier	(546,2)	(17,6)	21,1	(118,2)

(1) Dont 0,9 million d'euros au titre des frais et commissions sur lignes de crédit inclus dans le calcul du coût amorti.

(en millions d'euros)	2007 (*)			
	Coût de l'endettement financier net	Autres charges financières	Autres produits financiers	Capitaux propres
Passifs évalués aux coûts amortis (1)	(529,7)			
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option JV)	8,1			
Dérivés évalués à la juste valeur par résultat (trading) : actifs et passifs	(2,6)			
Dérivés qualifiés de couvertures : actifs et passifs	(0,6)			44,5
Sous Total Endettement Financier Net	(524,8)			44,5
Prêts et créances			0,5	
Actifs disponibles à la vente		(0,5)	0,4	(1,0)
Résultat de change				
Coût d'actualisation		(14,7)		
Coûts d'emprunts immobilisés			16,1	
Total résultat financier	(524,8)	(15,2)	17,0	43,5

(1) Dont 3,5 millions d'euros au titre des frais et commissions sur lignes de crédit inclus dans le calcul du coût amorti.

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

La présentation de l'endettement financier net (EFN) par catégorie comptable est définie en note C.15 "Informations relatives à l'endettement financier net".

Le coût de l'endettement financier net s'élève à 546,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 524,8 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 4,1 %. Cette augmentation nette de 21,4 millions d'euros par rapport à 2007 de la charge d'intérêts des dettes financières s'explique principalement par la hausse du taux moyen de la dette sur l'année 2008 d'une part et par une dégradation de la juste valeur des dérivés de taux non qualifiés de couverture d'autre part.

Les autres charges et produits financiers s'élèvent à 3,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1,8 million

d'euros au 31 décembre 2007. Ils intègrent notamment les coûts d'emprunts immobilisés sur les ouvrages du domaine concédé en cours de construction pour 18,6 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2007. Les autres produits financiers s'élèvent à 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 0,9 million au 31 décembre 2007.

Les coûts d'actualisation des provisions des dettes et créances à plus d'un an portent pour l'essentiel sur les provisions pour retraits à hauteur de 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 (8,2 millions d'euros au 31 décembre 2007) et sur les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés à hauteur de 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 (7,3 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Le résultat des instruments dérivés affectés aux dettes financières (dérivés qualifiés de couverture) s'analyse de la manière suivante :

	2008	2007 (*)
Intérêts nets perçus des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	(0,2)	1,6
Variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de juste valeur	82,2	10,3
Variation de valeur de l'ajustement des dettes financières couvertes en juste valeur	(82,5)	(11,7)
Réserve transférée en résultat au titre des couvertures de flux de trésorerie	2,7	(0,8)
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	(0,6)	
Résultat des instruments dérivés affecté à la dette nette financière	1,6	(0,6)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

L'analyse des instruments dérivés est donnée en note C.16 "Informations relatives à la gestion des risques financiers".

B.4. Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts s'élève à 295,4 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 252,1 millions d'euros au 31 décembre 2007.

B.4.1 Analyse de la charge nette d'impôts

Le montant des impôts sur les bénéfices s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007 (*)
Impôts courants	(160,5)	(263,0)
Impôts différés	(134,9)	10,9
dont déficits et crédits d'impôts		0,3
Impôts sur les bénéfices	(295,4)	(252,1)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

La charge d'impôts courant (hors provisions et reprises de provisions fiscales) comptabilisée pour l'exercice est de 183,4 millions d'euros (contre 272,9 millions d'euros en 2007),

dont 108,5 millions d'euros pour ASF (contre 200,2 millions d'euros en 2007) et 74,8 millions d'euros pour Escota (contre 72,1 millions d'euros en 2007).

B.4.2 Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007 (*)
Résultat avant impôt et résultats des entreprises associées	895,9	725,6
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique attendu	(308,5)	(249,8)
Incidence sur la charge d'impôt du résultat antérieur des sociétés entrantes	(0,6)	
Incidence des déficits reportables non reconnus	0,9	
Différences permanentes et divers écarts	12,8	(2,3)
Impôt effectivement constaté	(295,4)	(252,1)
Taux d'impôt effectif	32,97 %	34,74 %
Taux d'impôt effectif hors incidence des paiements en actions	32,74 %	34,34 %

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

Les différences permanentes apparaissant dans la réconciliation du taux effectif d'impôt intègrent notamment les effets de provisions pour risque fiscal (voir note C.14.2 "Analyse des provisions courantes"), d'une part, et les effets

associés à la non-déductibilité de certains éléments de la charge relative aux paiements en actions pour - 1,5 million d'euros au 31 décembre 2008 contre - 1 million d'euros au 31 décembre 2007, d'autre part.

B.4.3 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2008	Variations			31/12/2007 (*)
		Résultat	Capitaux propres	Autres	
Impôts différés actifs					
Déficits reportables et crédits d'impôts	0,1			0,1	
Engagements de retraites et assimilés	23,1	9,8		0,2	13,1
Provisions pour gros entretiens		(128,2)			128,2
Provisions pour congés à payer	9,8	0,3			9,5
Autres provisions	7,4	(20,6)			28,0
Participation aux résultats	6,2	(1,9)		0,1	8,0
Mise à la juste valeur des instruments financiers	32,5	3,3	24,8		4,4
Autres	3,4	1,3		0,1	2,0
Total	82,5	(136,0)	24,8	0,5	193,2
Impôts différés passifs					
Immobilisations incorporelles du domaine concédé (intérêts intercalaires et autres)	230,3	(6,8)			237,1
Immobilisations corporelles du domaine concédé	19,6	0,8			18,8
Charges sur fouilles archéologiques déduites fiscalement	3,4	0,2			3,2
Amortissements dérogatoires	7,0	(0,6)			7,6
Provisions pour gros entretiens (actualisation)	24,4	3,9			20,5
Mise à la juste valeur des actifs disponibles à la vente			(0,8)		0,8
Mise à la juste valeur des instruments financiers			(15,0)		15,0
Autres	7,2	0,2			7,0
Total	291,9	(2,3)	(15,8)		310,0
Solde net des impôts différés actifs et passifs	(209,4)				(116,8)
Impôts différés nets	(209,4)	(133,7)	40,6	0,5	(116,8)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

B.5. Résultat par action

Le nombre d'actions de la société est resté fixé à 230 978 001 depuis 2002. La société n'a pas acheté ses propres actions. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions. Il en résulte que le nombre d'actions

pondéré à prendre en considération pour le calcul en 2008 et en 2007 du résultat par action tant de base que dilué est de 230 978 001. Le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

C. Notes relatives au bilan

C.6. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

C.6.1 Principales caractéristiques des contrats de concession

Les caractéristiques des principaux contrats de concession relevant du modèle incorporel exploités par ASF et Escota sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Contrôle et régulation du tarif par le concédant	Critères de rémunération	Subvention ou garantie du concédant	Valeur résiduelle	Date de fin de contrat ou durée moyenne	Méthode de consolidation	Modèle comptable
Groupe ASF							
ASF (2 714,1 km dont 81 km en construction)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2032	Intégration globale	Actif incorporel
Escota (459,1 km)	Loi tarifaire définie dans le contrat de concession. Augmentation des tarifs sujette à validation du concédant.	Usagers	Néant	Infrastructures rendues au concédant sans indemnité, sauf rachat par le concédant sur la base de la valeur économique.	Fin du contrat en 2026	Intégration globale	Actif incorporel

En application des règles de dépréciation d'actifs, aucune perte de valeur n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007. À cet égard, il est précisé que les actifs propres du tunnel du Puymorens ne sont pas considérés comme une unité génératrice de trésorerie.

C.6.2 Engagements donnés au titre des contrats de concession

Obligations contractuelles d'investissement et de renouvellement

Dans le cadre des contrats de concession qu'elles ont conclus, ASF et Escota se sont engagées à réaliser des investissements portant sur des infrastructures qu'elles sont destinées à exploiter, en tant que sociétés concessionnaires.

Des avenants aux contrats de concession pour ASF et Escota et des contrats d'entreprise définissant principalement les investissements à réaliser et le dispositif tarifaire applicable pour la période 2007-2011 sur les réseaux correspondants

ont été signés en 2007. Disposant d'un cadre contractuel bien défini, ASF et Escota bénéficient d'une bonne visibilité sur leurs perspectives.

Au 31 décembre 2008, les investissements prévus dans les contrats de plan d'ASF et d'Escota sont de 3,4 milliards d'euros, dont 1,1 milliard d'euros pour la section A89 Lyon Balbigny. Ces montants ne comprennent pas les travaux de maintenance des infrastructures concédées.

Ces investissements du Groupe sont financés par tirage sur les lignes de crédit disponibles, par souscription de nouveaux emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et sur le marché obligataire.

La section de l'autoroute A89 reliant Balbigny à la Tour de Salvagny est à réaliser par ASF d'ici fin 2012. Cette opération fait l'objet d'un recours formulé par deux associations qui demandent au Conseil d'État de résilier l'avenant n° 11 au contrat de concession ASF (voir note E "Litiges et arbitrages").

C.6.3 Ventilation des immobilisations incorporelles du domaine concédé

<i>(en millions d'euros)</i>	Coûts des infrastructures	Avances et Encours	Subventions d'investissements	Total
Valeur brute				
Au 01/01/2007 (*)	15 568,9	481,0	(198,5)	15 851,4
Acquisitions de l'exercice	45,5	307,6	(25,7)	327,4
Sorties de l'exercice	(1,2)		0,1	(1,1)
Autres mouvements	106,9	(62,8)		44,1
Au 31/12/2007 (*)	15 720,1	725,8	(224,1)	16 221,8
Acquisitions de l'exercice	76,9	286,2	(2,8)	360,3
Sorties de l'exercice	(1,4)			(1,4)
Autres mouvements	492,7	(476,8)	(51,1)	(35,2)
Au 31/12/2008	16 288,3	535,2	(278,0)	16 545,5
Amortissements				
Au 01/01/2007 (*)	4 861,3		(76,4)	4 784,9
Amortissements de la période	439,3		(6,3)	433,0
Sorties de l'exercice	(0,6)			(0,6)
Autres mouvements	(3,7)			(3,7)
Au 31/12/2007 (*)	5 296,3		(82,7)	5 213,6
Amortissements de la période	451,8		(6,9)	444,9
Sorties de l'exercice	(0,3)			(0,3)
Autres mouvements	(2,1)			(2,1)
Au 31/12/2008	5 745,7		(89,6)	5 656,1
Valeur nette				
Au 01/01/2007 (*)	10 707,6	481,0	(122,1)	11 066,5
Au 31/12/2007 (*)	10 423,8	725,8	(141,4)	11 008,2
Au 31/12/2008	10 542,6	535,2	(188,4)	10 889,4

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

Les investissements de l'exercice réalisés par le Groupe ASF dans les nouveaux projets en concession et au titre des investissements complémentaires sur autoroutes en service s'élèvent à 360,3 millions d'euros (contre 327,4 millions d'euros pour 2007).

Les coûts d'emprunts incorporés en 2008 dans le coût des immobilisations du domaine concédé avant leur mise en

service s'élèvent à 18,6 millions d'euros (contre 16,1 millions d'euros pour 2007).

Les immobilisations en cours du domaine concédé s'élèvent à 535,2 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 725,8 millions d'euros au 31 décembre 2007).

C.7. Autres immobilisations incorporelles

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

	Logiciels	Brevets, Licences et autres	Total
Valeur brute			
Au 01/01/2007 (*)	90,6	20,1	110,7
Acquisitions de l'exercice	3,6	5,5	9,1
Sorties de l'exercice	(5,5)	(0,1)	(5,6)
Autres mouvements	8,6	(8,9)	(0,3)
Au 31/12/2007 (*)	97,3	16,6	113,9
Acquisitions par voie de changement de méthode de consolidation du Groupe	0,1	0,3	0,4
Acquisitions de l'exercice	2,1	8,4	10,5
Sorties de l'exercice	(1,5)		(1,5)
Autres mouvements	7,0	(6,4)	0,6
Au 31/12/2008	105,0	18,9	123,9
Amortissements et pertes de valeur			
Au 01/01/2007 (*)	74,9	7,7	82,6
Amortissements de la période	8,5	0,4	8,9
Sorties de l'exercice	(0,9)	(0,1)	(1,0)
Au 31/12/2007 (*)	82,5	8,0	90,5
Amortissements repris par voie de changement de méthode de consolidation du Groupe	0,1		0,1
Amortissements de la période	8,7	0,4	9,1
Sorties de l'exercice	(0,5)	0,1	(0,4)
Au 31/12/2008	90,8	8,5	99,3
Valeur nette			
Au 01/01/2007 (*)	15,7	12,4	28,1
Au 31/12/2007 (*)	14,8	8,6	23,4
Au 31/12/2008	14,2	10,4	24,6

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

C.8. Immobilisations corporelles

Les variations au cours de la période s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Immobilisations corporelles du domaine concédé	Avances et encours sur Immobilisations corporelles du domaine concédé	Subventions d'investissements sur immobilisations corporelles du domaine concédé	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur brute					
Au 01/01/2007 (*)	1 801,0	51,1	(44,4)		1 807,7
Acquisitions de l'exercice	34,4	58,2			92,6
Sorties de l'exercice	(39,8)				(39,8)
Autres mouvements	(5,4)	(38,6)			(44,0)
Au 31/12/2007 (*)	1 790,2	70,7	(44,4)		1 816,5
Acquisitions par voie de changement de méthode de consolidation				10,0	10,0
Acquisitions de l'exercice	27,2	75,3		0,5	103,0
Sorties de l'exercice	(41,5)			(0,1)	(41,6)
Autres mouvements	32,9	(49,6)	39,3	0,1	22,7
Au 31/12/2008	1 808,8	96,4	(5,1)	10,5	1 910,6
Amortissements					
Au 01/01/2007 (*)	1 052,3		(4,3)		1 048,0
Amortissements de la période	93,7		(0,4)		93,3
Sorties de l'exercice	(34,9)				(34,9)
Autres mouvements	3,9				3,9
Au 31/12/2007 (*)	1 115,0		(4,7)		1 110,3
Amortissements repris par voie de changement de méthode de consolidation				1,4	1,4
Amortissements de la période	92,8		(0,2)	0,7	93,3
Sorties de l'exercice	(39,5)				(39,5)
Autres mouvements	1,7				1,7
Au 31/12/2008	1 170,0		(4,9)	2,1	1 167,2
Valeur nette					
Au 01/01/2007 (*)	748,7	51,1	(40,1)		759,7
Au 31/12/2007 (*)	675,2	70,7	(39,7)		706,2
Au 31/12/2008	638,8	96,4	(0,2)	8,4	743,4

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

Les immobilisations corporelles comprennent des immobilisations en cours pour 96,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 (contre 70,7 millions d'euros au 31 décembre 2007).

C.9. Participations dans les entreprises associées

C.9.1 Variation au cours de la période

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Valeur des titres en début d'exercice	2,0	3,1
Changement de méthode de consolidation du Groupe	2,9	
Part du Groupe dans les résultats de l'exercice	1,5	(1,1)
Valeur des titres en fin d'exercice	6,4	2,0

Les variations de l'exercice comprennent en particulier la mise en équivalence de la société Axxès (voir note A.2.1 "Périmètre de consolidation") pour + 0,9 million d'euros

dont + 2,4 millions d'euros au titre du résultat de 2008 et - 1,5 million d'euros au titre des années antérieures.

C.9.2 Informations financières sur les entreprises associées

Les participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2008 concernent la société TRANSJAMAICAN HIGHWAY depuis le 1^{er} janvier 2006 et, depuis le 1^{er} janvier 2008 la société Axxès.

Les principales données financières au 31 décembre 2008 relatives à ces sociétés sont les suivantes (à 100 %) :

(en millions d'euros)	TransJamaican Highway	Axxès
% de détention	34,0 %	35,5 %
Données financières à 100 %		
Chiffre d'affaires	25,6	673,5
Quote-part du Groupe	8,7	238,8
Charges opérationnelles	(10,6)	(667,3)
Résultat opérationnel	15,4	6,2
Résultat net	1,7	8,1
Capitaux propres	3,3	10,1
Part du Groupe dans les capitaux propres	1,1	3,6
Part du Groupe dans le résultat consolidé	0,6	0,9
Valeur des titres mis en équivalence	2,8	3,6
Valeur nette des titres dans les comptes sociaux	6,2	2,7
Coût des titres dans les comptes sociaux	6,2	2,7
Autres informations au bilan		
Total Actif/Passif	220,6	202,8
Endettement financier net	198,4	(52,8)
Endettement financier net (quote-part d'ASF)	67,5	(18,7)

C.10. Autres actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants ont évolués de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Titres de participation évalués à la juste valeur	3,3	5,5
Titres de participation non cotés	0,6	6,1
Actifs disponibles à la vente bruts	3,9	11,6
Dépréciation		(1,0)
Actifs disponibles à la vente nets	3,9	10,6
Prêts et créances au coût amorti	5,3	6,0
Total	9,2	16,6
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants (*)	90,3	26,6
Autres actifs financiers non courants	99,5	43,2

(*) Voir note C. 16 "Informations relatives à la gestion des risques financiers"

Les actifs disponibles à la vente s'analysent comme suit au 31 décembre de chaque année :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Tunnel Prado Carénage	3,3	5,5
Truck Etape SAS		1,0
Axxès		2,7
Autres	0,6	2,4
Actifs disponibles à la vente bruts	3,9	11,6

La forte diminution des actifs disponibles à la vente constatée en 2008 s'explique exclusivement par l'intégration au périmètre de consolidation ou la mise en équivalence de participations

non précédemment intégrées globalement ou mises en équivalence (voir note A.2.1 "Périmètre de consolidation").

Les prêts à long terme et autres créances concernent principalement la participation des sociétés à l'effort construction. La ventilation par échéance des prêts et créances évalués au coût amorti s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2008	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts	4,9	1,5	3,4
Autres prêts et créances	0,4		0,4
Prêts et créances au coût amorti	5,3	1,5	3,8

(en millions d'euros)	31/12/2007	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts	5,3	0,7	4,6
Autres prêts et créances	0,7		0,7
Prêts et créances au coût amorti	6,0	0,7	5,3

La part à moins d'un an des autres actifs financiers non courants est classée en autres actifs financiers courants pour 1,8 million d'euros au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007.

La juste valeur des produits dérivés actifs courants fait partie intégrante de l'endettement financier net (voir note C.16 "Informations relatives à la gestion des risques financiers").

C.11. Variation des capitaux propres (hors paiement en actions)

C.11.1 Actions

Le nombre d'actions de la société est resté fixé à 230 978 001 depuis 2002 (voir note B.5 "Résultat par action"). La société n'a pas acheté ses propres actions. Enfin, la société n'a émis aucun instrument susceptible de donner droit à des actions.

C.11.2 Réserves distribuables

Les réserves distribuables d'ASF SA ont évolué de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Libres d'impôt sur les sociétés (*)	14,6	12,7
Réserves distribuables	14,6	12,7

(*) Avant imputation de l'acompte sur dividendes versé au cours de l'exercice 2008 de 124,7 millions d'euros et de l'exercice 2007 de 103,9 millions d'euros.

Par ailleurs la réserve légale d'ASF SA s'élève à 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 comme au 31 décembre 2007.

C.11.3 Éléments constatés directement en capitaux propres

Les tableaux suivants détaillent par nature d'instruments financiers les mouvements sur ces éléments après impôts :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers disponibles à la vente		
Réserve à l'ouverture	2,2	3,2
Variations de juste valeur de la période	(2,2)	(1,0)
Réserve de clôture		2,2
Couverture de flux de trésorerie		
Réserve à l'ouverture	33,1	(11,4)
Variations de juste valeur de la période	(115,4)	43,9
Éléments de juste valeur constatés en résultat	(0,6)	0,6
Réserve de clôture	(82,9)	33,1

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Total des éléments constatés directement en capitaux propres		
Réserve brute	(82,9)	35,3
Effet impôt associé	28,5	(12,1)
Réserve nette d'impôt	(54,4)	23,2

Les variations de juste valeur relatives aux opérations de couverture de flux de trésorerie inscrites en capitaux propres concernent principalement la couverture d'émissions d'emprunts futurs (mise en place de swap de taux d'intérêts à départ décalé). Ces opérations sont décrites en note C.16.1.2 "Description de la couverture de flux de trésorerie".

Au total, l'impôt associé aux éléments directement comptabilisés en capitaux propres a une incidence de 40,6 millions d'euros en 2008 (contre une incidence négative de 14,9 millions d'euros en 2007).

C.11.4 Dividendes

ASF a procédé au versement du solde du dividende 2007 en mai 2008 pour un montant de 346,5 millions d'euros.

Par ailleurs, le conseil d'administration réuni le 28 août 2008 pour arrêter les états financiers résumés semestriels consolidés

au 30 juin 2008, a décidé de verser un acompte sur dividende de 124,7 millions d'euros, soit pour chacune des 230 978 001 actions composant le capital social, un dividende de 0,54 euro, à valoir sur le dividende qui sera distribué au titre de l'exercice 2008 contre un acompte sur dividende de 0,45 euro versé au titre de l'exercice 2007.

Les dividendes versés au titre des exercices 2008 et 2007 (hors dividende exceptionnel) s'analysent de la façon suivante :

	2008	2007
Acompte sur dividende (versé en septembre 2008 au titre de 2008) (versé en septembre 2007 au titre de 2007)		
Montant (en millions d'euros) (I)	124,7	103,9
Par action en euros	0,54	0,45
Solde du dividende distribué (versé en mai 2008 au titre de 2007)		
Montant (en millions d'euros) (II)		346,5
Par action en euros		1,50
Dividende net global attribué à chaque action		
Montant (en millions d'euros) (I) + (II)	124,7	450,4
Par action en euros	0,54	1,95

Le montant du dividende distribué au titre de l'exercice 2008 sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 avril 2009 (cf. note D. "Affectation du résultat 2008").

C.11.5 Intérêts minoritaires

L'acquisition ou la cession d'intérêts minoritaires de sociétés déjà contrôlées par le Groupe sont analysées comme une transaction entre actionnaires et l'incidence de ces opérations est comptabilisée en capitaux propres (cf. note A.2.5 "Transactions entre actionnaires, acquisitions et cessions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle").

Par conséquent, l'acquisition des intérêts minoritaires d'Escota (0,32 %) s'est traduite par une diminution des capitaux propres du Groupe sur l'année 2008 de 4,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2008, les intérêts minoritaires d'Escota (0,71 % du capital) s'élèvent à 4 millions d'euros (contre 4,7 millions d'euros au 31 décembre 2007).

C.12. Paiement en actions

C.12.1 Avantages en actions consentis par VINCI aux salariés du Groupe ASF

Depuis l'acquisition du Groupe ASF par VINCI au mois de mars 2006, les salariés d'ASF et d'Escota bénéficient de plans d'options d'achat, de plans d'actions gratuites et du plan d'épargne Groupe octroyés par la société mère VINCI.

La charge globale comptabilisée au 31 décembre 2008 au titre des paiements en actions s'est élevée à 6,4 millions d'euros dont 3,2 millions d'euros au titre du plan d'épargne Groupe, contre 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 dont 6,1 millions d'euros au titre du plan d'épargne Groupe.

Concernant le plan d'épargne Groupe, le conseil d'administration de VINCI définit les conditions de souscription conformément aux autorisations de l'assemblée générale. Pour la France, VINCI procède trois fois par an à des augmentations de capital réservées aux salariés, avec un prix de souscription comportant une décote limitée à 10 % par rapport au cours

de bourse. Les souscripteurs bénéficient d'un abondement de leur entreprise plafonné à 3 500 euros par an, ce montant est porté, à titre exceptionnel à 3 800 euros en 2009. Les avantages ainsi consentis aux salariés du Groupe sont comptabilisés en

résultat et évalués conformément à IFRS 2 sur la base des hypothèses suivantes :

- durée de la période de souscription : 4 mois ;
- durée de la période d'indisponibilité : 5 ans à compter de la fin de période de souscription.

C.13. Provisions non courantes

(en millions d'euros)	Note	31/12/2008	31/12/2007 (*)
Provisions pour retraite	C.13.1	20,0	3,4
Autres provisions non courantes	C.13.2	74,1	175,9
Total		94,1	179,3

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

C.13.1 Provisions pour retraite

Les provisions pour engagements de retraite s'élevaient au 31 décembre 2008 à 20,8 millions d'euros (dont 20 millions d'euros à plus d'un an) contre 4,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 (dont 3,4 millions d'euros à plus d'un an). Elles comprennent, d'une part, les provisions au titre des indemnités de fin de carrière et, d'autre part, les provisions au titre des engagements de retraite complémentaires. La part à moins d'un an de ces provisions respectivement 0,8 million d'euros au 31 décembre 2008 et 1,4 million d'euros au

31 décembre 2007 est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les engagements de retraite du Groupe ASF qui font l'objet de provisions inscrites au bilan consolidé concernent les indemnités de fin de carrière (il s'agit d'indemnités de départ à la retraite versées lorsque le départ à la retraite survient à l'initiative du salarié, conformément à la loi sur la sécurité sociale actuellement en vigueur) et de régimes de retraite complémentaires à prestations définies.

Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation	5,6 %	5,25 %	4,75 %	4,50 %
Taux d'inflation	2,0 %	1,9 %	2,0 %	1,8 %
Taux de revalorisation des salaires	3,8 % – 4,2 %	3,8 % – 4,2 %	4,0 %	4,0 %
Taux de revalorisation des rentes	2,5 %	2,5 %	2,5 %	2,0 %
Durée active résiduelle moyenne probable des employés	15,4 – 16,6 – 21,2	17,1	15,86 – 16,56	16,27 – 16,88

Le Groupe VINCI a retenu au 31 décembre 2008 un taux moyen d'actualisation sur la zone euro de 5,6 %. Ce taux a été déterminé à partir d'une courbe analytique représentative du rendement d'obligations de première catégorie à différentes maturités.

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et représentent 28,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 29,7 millions d'euros au 31 décembre 2007.

La répartition est la suivante :

	31/12/2008	31/12/2007		Moyenne pondérée
	Zone Euro	Zone Euro	Hors Zone Euro	
Répartition des actifs financiers				
Actions	27 %	25 %	14 %	39 %
Obligations	71 %	60 %		60 %
Monétaires	1 %	1 %		1 %
Immobilier	1 %			
Total	100 %	86 %	14 %	100 %
Taux moyen de rendement retenu	4,50 %	5,05 %		5,05 %

Sur la base de ces hypothèses, les engagements de retraite, la partie provisionnée et les charges de retraites comptabilisées s'analysent de la façon suivante :

Réconciliation des engagements et des provisions inscrites au bilan

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006
	France	France	France
<i>(en millions d'euros)</i>			
Valeur actuelle des engagements de retraite	(52,7)	(36,6)	(44,8)
dont changement de méthode de consolidation	(0,2)		
dont transfert CATS			(5,3)
Juste valeur des actifs financiers	28,9	29,7	35,2
dont transfert CATS			4,8
Surplus (ou déficit)	(23,8)	(6,9)	(9,6)
dont transfert CATS			(0,5)
Provisions reconnues au bilan			
Actifs reconnus au bilan	20,8	4,8	6,2
dont changement de méthode de consolidation	(0,3)		
dont transfert CATS			0,3
Éléments non reconnus au bilan	3,0	2,1	3,4
dont changement de méthode de consolidation	0,1		
dont transfert CATS			0,2
Écarts actuariels	3,0	2,1	3,4
dont transfert CATS			0,2

Évolution sur l'exercice

(en millions d'euros)	2008	2007	2006	2005
Valeur actuelle des engagements de retraite				
À l'ouverture de l'exercice	36,6	44,8	44,3	34,8
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>				
Droits supplémentaires acquis	3,2	2,3	2,6	5,2
Actualisation de l'année	2,5	1,8	2,0	1,9
Prestations servies sur l'exercice	(5,1)	(5,2)	(1,1)	(1,1)
Écarts actuariels	0,1	(1,3)	(3,3)	1,1
Liquidation des droits	(1,8)	(1,5)		
Effet des fermetures et modifications de régimes	17,0		0,3	2,4
Variations de périmètre et autres	0,2	(4,3)		
À la clôture de l'exercice	52,7	36,6	44,8	44,3
<i>dont engagements couverts par des actifs de couverture</i>				
Actifs de couverture				
À l'ouverture de l'exercice	29,7	35,2	34,5	27,8
Rendement attendu des fonds	1,2	1,4	(1,6)	2,7
Écarts actuariels	(2,2)	(1,3)	2,3	3,9
Cotisations versées aux fonds	1,2			
Prestations servies sur l'exercice	(1,0)	(0,2)		
Liquidation des droits		(1,6)		
Variations de périmètre et autres		(3,8)		
À la clôture de l'exercice	28,9	29,7	35,2	34,5
Éléments non reconnus au bilan				
À l'ouverture de l'exercice	2,1	3,4	6,7	3,8
Nouveaux éléments	(0,3)	0,7	(2,1)	0,5
Amortissement de la période	1,2	(2,1)	(1,2)	2,4
Effets des fermetures et modifications de régimes		0,1		
À la clôture de l'exercice	3,0	2,1	3,4	6,7
<i>Écarts actuariels/engagements (en %)</i>	<i>5,7 %</i>	<i>5,7 %</i>	<i>7,6 %</i>	<i>15,1 %</i>

Le Groupe ASF estime à 1 million d'euros les versements prévus pour 2009 pour les engagements de retraite relatifs aux prestations versées aux salariés.

Les éléments non reconnus (différence entre le montant observé des engagements, ou des fonds investis, et les montants attendus) s'élèvent à 3 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2007.

En France, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2008 soumet les indemnités versées dans le cadre des mises à la retraite avant 65 ans à une contribution sociale supplémentaire de 25 % en 2008 et de 50 % à partir de 2009. Par ailleurs, elle supprime le régime fiscal et social favorable dont bénéficiaient les indemnités de départ à la retraite négociées avant 65 ans

et versées entre 2010 et 2014 par les entreprises couvertes par une convention ou un accord de branche étendu conclu dans le cadre des dispositions de la loi Fillon. Cette nouvelle loi a conduit le Groupe à ajuster les hypothèses retenues mais n'a pas entraîné d'impact significatif sur les engagements correspondants.

Par ailleurs, l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2008 établit dans son article 11 un barème des indemnités versées en cas de rupture du contrat de travail (CDI) "dont le montant ne peut être inférieur, sauf dispositions conventionnelles plus favorables, à partir d'un an d'ancienneté dans l'entreprise, à 1/5 ième de mois par année de présence". Ces dispositions concernent principalement la détermination

des indemnités de rupture à l'initiative de l'employeur mises en place en 2007 dans les sociétés ASF et Escota (CATS) et ne concernent pas les départs en retraite des salariés. Cet accord n'a donc pas été pris en compte pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière.

Charges comptabilisées au titre des régimes à prestations définies

(en millions d'euros)	2008	2007	2006	2005
Droits acquis par les salariés pendant l'exercice	3,2	2,3	2,6	5,2
Actualisation des droits acquis	2,5	1,8	2,0	1,9
Rendement attendu des fonds	(1,2)	(1,4)	(1,6)	(1,1)
Amortissement des écarts actuariels	1,2	2,0	1,2	(2,4)
Amortissement du coût des services passés – droits non acquis				0,1
Coût des services passés – droits acquis	16,1			
Autres	(6,0)	(5,7)	(1,1)	(1,1)
Total	15,8	(1,0)	3,1	2,6

La renégociation des accords d'entreprise ASF et Escota au titre du régime des mutuelles de santé post-emploi (voir note C13.2 "Autres provisions non courantes") a conduit à la comptabilisation d'un nouvel engagement au titre

des indemnités de départ à la retraite pour un montant au 31 décembre 2008 de 17 millions d'euros dont 9,8 millions d'euros pour ASF et 7,2 millions d'euros pour Escota.

C.13.2 Autres provisions non courantes

Au cours des exercices 2008 et 2007, les autres provisions non courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture de l'exercice	Dotations	Utilisations	Autres reprises non utilisées	Variations de périmètre et divers	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture de l'exercice
01/01/2007 (*)							
Autres avantages au personnel	96,6	50,5	(1,8)		0,3		145,6
Autres risques	52,3	19,5	(19,5)			3,9	56,2
Actualisation provisions non courantes					(0,1)		(0,1)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(9,5)					(16,3)	(25,8)
31/12/2007 (*)	139,4	70,0	(21,3)		0,2	(12,4)	175,9
Autres avantages au personnel	145,6	58,9	(7,9)	(124,9)			71,7
Autres risques	56,2	3,3	(29,7)	(10,6)			19,2
Actualisation provisions non courantes	(0,1)						(0,1)
Reclassement part à moins d'un an non courant	(25,8)					9,1	(16,7)
31/12/2008	175,9	62,2	(37,6)	(135,5)		9,1	74,1

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

Autres avantages au personnel

Renégociation des accords d'entreprise ASF et Escota

La diminution des autres avantages au personnel est principalement liée à la renégociation par ASF et Escota de leurs accords d'entreprise intervenue au cours de l'exercice :

- ASF a conclu un nouvel accord relatif au régime des mutuelles de santé post-emploi. Ce nouvel accord, signé le 7 juillet 2008, redéfinit notamment les conditions de prise en charge de la couverture des salariés en matière de remboursement complémentaire de frais de santé. Pour les salariés actifs, le dispositif de couverture aux frais de santé post-emploi est progressivement remplacé par un nouveau régime d'indemnités de départ à la retraite complémentaire dont le capital est fixe (voir note C.13.1 "Provisions pour retraite"). Ce nouvel accord s'est traduit par une diminution nette des engagements envers les salariés en activité et les retraités de 53,5 millions d'euros, entraînant une reprise de provision à caractère opérationnel de même montant ;
- Escota a conclu un nouvel accord relatif au régime des mutuelles de santé. Ce nouvel accord, signé le 29 février 2008 laisse inchangés les engagements pris envers les retraités. Pour les salariés actifs, le dispositif de couverture aux frais

de santé post-emploi est progressivement remplacé par un nouveau régime d'indemnités de départ à la retraite complémentaire dont le capital est indexé sur l'évolution du plafond de la sécurité sociale. Ce nouvel accord se traduit par une diminution nette des engagements envers les salariés en activité de 40,2 millions d'euros, entraînant une reprise de provision à caractère opérationnel de même montant.

Les provisions pour autres avantages au personnel sont évaluées selon la méthode des unités de crédits projetées et concernent d'une part les engagements relatifs aux médailles du travail et couvertures de frais médicaux et d'autre part les provisions relatives aux accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS).

Médailles du travail et couvertures de frais médicaux

Le montant de cette provision au 31 décembre 2008 s'élève à 26,5 millions d'euros (dont 23 millions d'euros à plus d'un an) contre 114,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 (dont 112,5 millions d'euros à plus d'un an). La part à moins d'un an respectivement 3,5 millions d'euros et 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2007 est présentée au bilan en autres passifs courants.

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Taux d'actualisation	5,6 %	5,25 %	4,75 %	4,50 %
Taux d'inflation	2,0 %	1,9 %	2,0 %	2,0 %
Taux de revalorisation salaires	1,8 % – 4,1 %	1,8 % – 4,1 %	2 % – 4,2 %	2 % – 3 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	0 % – 6 %	6,0 %	6,0 %	4,0 %

Au 31 décembre 2008, les provisions au titre des couvertures de frais médicaux s'élèvent à 24,1 millions d'euros (dont 20,9 millions d'euros à plus d'un an) contre 112 millions d'euros au 31 décembre 2007 (dont 110 millions d'euros à plus d'un an). Elles ont été calculées sur la base d'un taux de croissance des dépenses de santé de 0 % en 2008 contre 6 % en 2007 pour ASF et de 6 % en 2008 comme en 2007 pour Escota. La variation de ce taux de 1 % entraînerait une variation de 3,7 millions d'euros de l'engagement total.

Les éléments non reconnus (différence entre le montant observé des engagements et les provisions comptabilisées au bilan) s'élèvent à 9,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 43,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 et résultent essentiellement du changement de taux d'actualisation et d'évolution des coûts médicaux. Ces éléments sont amortis sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des membres bénéficiant de ce régime.

Accords de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs Salariés (CATS)

Les provisions ont été calculées selon les hypothèses actuarielles présentées ci-dessous :

	31/12/2008	31/12/2007
Taux d'actualisation	4,40 %	5,00 %
Progression du plafond de la Sécurité sociale	2,75 %	2,75 %
Revalorisation salaires avant la préretraite	2,60 %	2,60 %
Revalorisation des salaires pendant la préretraite	1,10 %	1,80 %
Revalorisation des cotisations mutuelle et prévoyance		2,00 %
Revalorisation de l'indemnité de logement	1,00 %	1,00 %

Le montant de cette provision au 31 décembre 2008 s'élève à 45,2 millions d'euros (dont 38,7 millions d'euros à plus d'un an) contre 31 millions d'euros (dont 25,7 millions d'euros à plus d'un an) au 31 décembre 2007. Elle est nette du montant des actifs financiers évalués à la juste valeur pour 4,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 5 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques, non directement liées au cycle d'exploitation, s'élèvent à 12,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 (part à plus d'un an) contre 35,4 millions d'euros au 31 décembre 2007 (part à plus d'un an).

C.14. Besoin en fonds de roulement et provisions courantes

C.14.1 Variation du besoin en fonds de roulement

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007 (*)	Variations 2008-2007			31/12/2006
			liées à l'activité	créances/dettes sur immobilisations	Autres variations	
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	11,7	12,6	(0,9)			13,4
Clients et autres créances d'exploitation	332,0	288,0	51,0	(7,0)		239,0
Autres actifs courants	35,7	34,9	0,8			34,3
Stocks et créances d'exploitation (I)	379,4	335,5	50,9	(7,0)		286,7
Dettes fournisseurs	(66,7)	(53,4)	(13,3)			(46,6)
Autres passifs courants (**)	(355,9)	(316,8)	(39,1)			(289,9)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(422,6)	(370,2)	(52,4)			(336,5)
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	(43,2)	(34,7)	(1,5)	(7,0)		(49,8)
Provisions courantes	(325,8)	(336,4)	(4,5)		15,1	(315,1)
dont la part à moins d'un an des provisions non courantes	(6,7)	(20,7)			14,0	(11,2)
Besoin en fonds de roulement (après provisions courantes)	(369,0)	(371,1)	(6,0)	(7,0)	15,1	(364,9)

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

(**) Chiffres hors Dettes sur immobilisations de 193,4 millions d'euros au 31/12/2008, 175,5 millions d'euros au 31/12/2007 et 160,2 millions d'euros au 31/12/2006.

Le besoin en fonds de roulement lié à l'activité comprend les actifs et passifs courants liés à l'exploitation, à l'exclusion des actifs et passifs d'impôt exigibles et des autres actifs et passifs courants à caractère financier.

Le solde de la variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité et des provisions courantes ressort à 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2008.

La ventilation par échéance des postes composant le besoin en fonds de roulement s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	31/12/2008	Échéance		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Stocks et travaux en cours (en valeur nette)	11,7	11,7		
Clients et autres créances d'exploitation	332,0	325,1	6,8	0,1
Autres actifs courants	35,7	34,5	0,9	0,3
Stocks et créances d'exploitation (I)	379,4	371,3	7,7	0,4
Dettes fournisseurs	(66,7)	(66,7)		
Autres passifs courants	(355,9)	(258,0)	(58,8)	(39,1)
Fournisseurs et autres dettes d'exploitation (II)	(422,6)	(324,7)	(58,8)	(39,1)
Besoin en fonds de roulement (avant provisions courantes) (I+II)	(43,2)	46,6	(51,1)	(38,7)

Les créances clients dont le retard de paiement est compris entre 6 et 12 mois s'élèvent à 0,1 million d'euros au 31 décembre 2008 contre 2,2 millions d'euros au 31 décembre 2007

et celles dont le retard de paiement est supérieur à un an s'élèvent à 2,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1,8 million d'euros au 31 décembre 2007.

C.14.2 Analyse des provisions courantes

Au cours des exercices 2008 et 2007, les provisions courantes figurant au passif du bilan ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	Ouverture	Dotations	Utilisations	Variation de la part à moins d'un an non courant	Clôture
01/01/2007 (*)					
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	303,3	57,5	(48,1)		312,7
Restructuration		2,1			2,1
Autres risques courants	0,6	0,3			0,9
Reclassement part à moins d'un an non courant	3,3			17,4	20,7
31/12/2007 (*)	307,2	59,9	(48,1)	17,4	336,4
Obligation de maintien en état des ouvrages concédés	312,7	68,2	(75,2)		305,7
Restructuration	2,1	2,9	(2,1)		2,9
Autres risques courants	0,9	10,5	(0,9)		10,5
Reclassement part à moins d'un an non courant	20,7			(14,0)	6,7
31/12/2008	336,4	81,6	(78,2)	(14,0)	325,8

(*) Chiffres retraités conformément au changement de méthode décrit en note A.1.3. "Changement de méthode IFRIC 12 : traitement comptable des contrats de concession".

Les provisions courantes (y compris la part à moins d'un an des provisions non courantes) rattachées directement au cycle d'exploitation s'élèvent à 325,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 336,4 millions d'euros au 31 décembre 2007. Elles concernent majoritairement les

provisions pour obligation de maintien en l'état des ouvrages concédés.

Les provisions pour obligation de maintien en état des ouvrages concédés couvrent principalement les dépenses effectuées par ASF

et Escota pour la réparation des chaussées (tapis de surface ...), des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques. Ces provisions concernent ASF pour 269,7 millions d'euros en 2008 (contre 278,2 millions d'euros en 2007) et Escota pour 36 millions d'euros en 2008 (contre 34,5 millions d'euros en 2007).

La société ASF a fait l'objet d'un contrôle fiscal en 2008 (toujours en cours) portant sur les années 2005 et 2006. Une provision pour risque a été comptabilisée dans les comptes de 2008 pour couvrir les conséquences de celui-ci.

C.15. Informations relatives à l'endettement financier net

L'endettement financier net, tel que défini par le Groupe, s'analyse comme suit :

Catégories comptables	(en millions d'euros)	31/12/2008				31/12/2007					
		Non courant	réf.	Courant [*]	réf.	Total	Non courant	réf.	Courant [*]	réf.	Total
Passifs évalués aux coûts amortis	Emprunts obligataires	(1 712,0)	(1)	(44.1)	(3)	(1,756.1)	(1,629.2)	(1)	(44.3)	(3)	(1,673.5)
	Emprunt inflation	(391,2)	(2)	(6.7)	(3)	(397.9)	(377.8)	(2)	(5.9)	(3)	(383.7)
	Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	(6 922,4)	(2)	(660.2)	(3)	(7,582.6)	(7,543.8)	(2)	(980.1)	(3)	(8,523.9)
	Dettes financières long terme	(9 025,6)		(711.0)		(9,736.6)	(9,550.8)		(1,030.3)		(10,581.1)
	Autres dettes financières courantes			(700.6)	(3)	(700.6)					
	Comptes courants financiers passifs								(4.5)	(3)	(4.5)
	I – Dettes financières brutes	(9 025,6)		(1,411.6)		(10,437.2)	(9,550.8)		(1,034.8)		(10,585.6)
	Découverts bancaires								(0.8)	(6)	(0.8)
	II – Trésorerie Passive								(0.8)		(0.8)
	dont : Incidence des couvertures de juste valeurs	(94,2)				(94.2)	(11.7)				(11.7)
Dettes financières brutes avant incidence de juste valeur	(8 931,4)		(1,411.6)		(10,343.0)	(9,539.1)		(1,034.8)		(10,573.9)	
Actifs et passifs évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)	Comptes courants financiers actifs							7.6	(7)	7.6	
	Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			1.8	(7)	1.8		1.2	(7)	1.2	
	Équivalent de trésorerie			111.5	(8)	111.5		66.0	(8)	66.0	
	Disponibilités			14.0	(8)	14.0		11.9	(8)	11.9	
	III – Actifs financiers			127.3		127.3		86.7		86.7	
Dérivés	Instruments dérivés passifs	(105,2)	(4)	(46.0)	(5)	(151.2)	(2.4)	(4)	(40.7)	(5)	(43.1)
	Instruments dérivés actifs	90,3	(9)	52.3	(10)	142.6	26.6	(9)	40.9	(10)	67.5
	IV – Instruments dérivés	(14,9)		6.3		(8.6)	24.2		0.2		24.4
Endettement financier net (I + II + III + IV)	(9 040,5)		(1,278.0)		(10,318.5)	(9,526.6)		(948.7)		(10,475.3)	
dont Trésorerie nette :			125.5		125.5			77.1		77.1	
Équivalents de trésorerie et disponibilités			125.5		125.5			77.9		77.9	
Découverts bancaires								(0.8)		(0.8)	

(*) Part courante incluant les ICNE (Intérêts Cours Non Échus).

Au 31 décembre 2008, le Groupe ASF affiche un endettement financier net de 10,3 milliards d'euros (contre 10,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007). Cette évolution résulte principalement du cash flow libre d'exploitation 2008 et, dans une moindre mesure, de la juste valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Réconciliation de l'endettement financier net avec les postes du bilan :

<i>(en millions d'euros)</i>	Réf.	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts obligataires	(1)	(1 712,0)	(1 629,2)
Autres emprunts et dettes financières	(2)	(7 313,6)	(7 921,6)
Dettes financières courantes	(3)	(1 411,6)	(1 034,8)
Juste valeur des produits dérivés passifs non courants	(4)	(105,2)	(2,4)
Juste valeur des produits dérivés passifs courants	(5)	(46,0)	(40,7)
Trésorerie passive	(6)		(0,8)
Actifs financiers de gestion de trésorerie	(7)	1,8	8,8
Disponibilités et équivalent de trésorerie	(8)	125,5	77,9
Juste valeur des produits dérivés actifs non courants	(9)	90,3	26,6
Juste valeur des produits dérivés actifs courants	(10)	52,3	40,9
Endettement financier net		(10 318,5)	(10 475,3)

C.15.1 Détail des dettes financières à long terme

Les dettes financières long terme s'élèvent au 31 décembre 2008 à 9,7 milliards d'euros en diminution de près de 9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007 (10,6 milliards d'euros).

Cette variation provient de la combinaison entre les amortissements contractuels et le nouveau financement bancaire auprès de la BEI.

ASF a signé, en décembre 2007, un contrat de prêt de 250 millions d'euros auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), qui a été tiré en totalité en juin 2008 et devra être remboursé au plus tard en 2028 après une période de différé d'amortissement de 6 ans.

Le Groupe ASF a remboursé au cours de l'exercice, pour un montant de 784 millions d'euros, différentes lignes d'emprunts souscrites auprès de la CNA entre 1994 et 1997, à un taux moyen d'environ 6,10 %.

Les dettes financières long terme net au 31 décembre 2008 ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2008							31/12/2007	
	Devise	Taux intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan (hors ICNE)	ICNE	Total	Nominal restant dû	Valeur au bilan
Emprunts obligataires	EUR			1 625,0	1 712,0	44,1	1 756,1	1 625,0	1 673,5
ASF Émission Obligataire	EUR	5,6%	juil-2022	1 575,0	1 662,1	43,9	1 706,0	1 575,0	1 623,4
ASF Placement privé	EUR	Euribor 3 mois + 0,75%	sept-2027	50,0	49,9	0,2	50,1	50,0	50,1
	EUR								
Emprunt inflation	EUR			391,2	391,2	6,7	397,9	377,8	383,7
ASF CNA 2001	EUR	3,9 % + i (*)	juil-2016	391,2	391,2	6,7	397,9	377,8	383,7
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières	EUR			7 343,0	7 396,2	186,4	7 582,6	8 257,8	8 523,9
Emprunts CNA				4 674,4	4 746,5	152,6	4 899,1	5 458,2	5 692,1
ASF CNA 1998	CHF	5,4 %	fév-2008					301,1	295,8
ESCOTA CNA 1993	EUR	8,0 %	mars-2008					15,2	16,2
ASF et ESCOTA CNA 1996/1997	EUR	6,0 %	nov-2008					298,8	303,3
ASF et ESCOTA CNA 1995	EUR	7,4 %	nov-2008					168,8	169,8
ASF et ESCOTA CNA 1994/1997	EUR	6,0 %	janv-2009	137,2	137,4	7,7	145,1	137,2	145,1
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	6,8 %	juil-2009	176,8	176,8	5,6	182,4	176,8	182,1
ASF CNA 1995	EUR	7,5 %	sept-2009	152,4	152,4	2,9	155,3	152,4	155,2
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	6,7 %	fév-2010	153,9	153,7	9,4	163,1	153,8	162,9
ASF et ESCOTA CNA 1998	EUR	4,5 %	avril-2010	502,4	499,6	15,6	515,2	502,4	513,0
ASF et ESCOTA CNA 1995	EUR	7,5 %	juin-2010	66,5	66,3	2,6	68,9	66,5	68,7
ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2001	EUR	5,9 %	juin-2011	498,5	507,9	16,8	524,7	498,5	529,7
ASF et ESCOTA CNA 1996	EUR	6,7 %	sept-2011	68,6	68,4	1,4	69,8	68,6	69,8
ASF et ESCOTA CNA 1997 à 2000	EUR	5,8 %	oct-2012	405,9	406,1	4,6	410,7	405,9	410,9
ASF et ESCOTA CNA 1998/2001	EUR	5,9 %	mars-2013	397,7	410,7	18,0	428,7	397,7	432,5
ASF CNA 1999/2002	EUR	4,4 %	mai-2014	450,0	435,4	12,3	447,7	450,0	445,2
ASF CNA 2000/2001	EUR	6,0 %	oct-2015	382,5	415,0	4,2	419,2	382,5	420,1
ASF et Escota CNA 2002	EUR	5,3 %	janv-2017	532,0	529,0	25,7	554,7	532,0	554,4
ASF CNA 2004/2005	EUR	4,5 %	mars-2018	750,0	787,8	25,8	813,6	750,0	817,4
Emprunts CNA/BEI	EUR			1 184,2	1 187,8	28,0	1 215,8	1 184,1	1 215,8
ASF CNA/BEI 1998	EUR	4,6 %	déc-2010	95,3	95,3	0,3	95,6	95,3	95,6
ASF CNA/BEI 2001	EUR	5,1 %	oct-2011	70,0	70,0	0,6	70,6	70,0	70,7
ESCOTA CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril-2013 à 2015	142,8	143,8	6,5	150,3	142,7	149,3
ESCOTA CNA/BEI 1998	EUR	4,8 %	déc-2013	8,5	8,5		8,5	8,5	8,6
ASF CNA/BEI 1999	EUR	5,6 %	déc-2014	160,0	161,4	0,6	162,0	160,0	162,6
Escota CNA/BEI 2000	EUR	6,0 %	déc-2014	20,0	20,0	0,1	20,1	20,0	20,1
ASF CNA/BEI 2002	EUR	6,2 %	avril-2015 à 2017	412,6	412,6	18,7	431,3	412,6	431,4
ASF CNA/BEI 2000	EUR	6,1 %	déc-2015	70,0	71,2	0,3	71,5	70,0	71,6

	31/12/2008							31/12/2007	
	Devise	Taux intérêt contractuel	Échéances	Nominal restant dû	Valeur au bilan (hors ICNE)	ICNE	Total	Nominal restant dû	Valeur au bilan
ASF CNA/BEI 2000	EUR	Euribor 3 mois	déc-2015	53,0	53,0	0,1	53,1	53,0	53,1
ASF CNA/BEI 2001	EUR	5,1 %	nov-2016	75,0	75,0	0,4	75,4	75,0	75,4
ASF CNA/BEI 2001	EUR	5,1 %	nov-2016	77,0	77,0	0,4	77,4	77,0	77,4
Emprunts BEI	EUR			500,0	481,9	3,9	485,8	250,0	253,6
ASF BEI 2005	EUR	3,8 %	mai-2012 à 2025	150,0	150,0	3,4	153,4	150,0	153,4
ASF BEI 2005	EUR	3,8 %	déc. 2012 à 2025	100,0	100,0	0,2	100,2	100,0	100,2
ASF BEI 2008	EUR	Euribor 3 mois + 0,36%	juin-2014 à 2028	250,0	231,9	0,3	232,2		
Autres emprunts	EUR			10,6	10,6		10,6	14,7	14,7
Autres emprunts	EUR		2008					4,1	4,1
Autres emprunts	EUR		2009 à 2010	10,6	10,6		10,6	10,6	10,6
Lignes de crédit	EUR			973,8	969,4	1,9	971,3	1 350,8	1 347,7
ASF Crédit Revolving	EUR	Euribor 1-3 mois + 0,125%	juil-2012	218,0	218,0	1,7	219,7	495,0	496,3
ASF Crédit Revolving	EUR	Euribor 1-3 mois + 0,225%	déc-2013					100,0	96,5
ASF Term Loan	EUR	Euribor 1 mois + 0,225%	déc-2013	755,8	751,4	0,2	751,6	755,8	754,9
Dettes financières long terme				9 359,2	9 499,4	237,2	9 736,6	10 260,6	10 581,1

(*) i : taux d'inflation.

C.15.2 Gestion du risque de liquidité

Le Groupe a pour politique de maintenir à sa disposition un niveau de liquidité élevé à tout moment pour faire face à ses engagements existants et futurs.

La position de liquidité du Groupe au 31 décembre 2008 est détaillée au point C.15.2.4 "Position de liquidité".

C.15.2.1 Échéancier des dettes financières et des flux d'intérêts associés

Au 31 décembre 2008, la maturité moyenne de la dette financière moyen/long terme du Groupe est de 6,9 ans (contre 7,2 ans au 31 décembre 2007).

Par échéance, la maturité des dettes financières du Groupe ASF, en valeur de remboursement, et des flux d'intérêts associés, évalués sur la base de la cristallisation des taux d'intérêts au 31 décembre 2008, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros) Situation au 31 décembre 2008	Valeur au bilan	Flux de capital et d'intérêts	< 1 an	de 1 à < 2 ans	de 2 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts obligataires						
Capital	(1 756,1)	(1 625,0)				(1 625,0)
Flux d'intérêts		(1 231,7)	(90,4)	(90,4)	(271,2)	(779,7)
Emprunt inflation						
Capital	(397,9)	(391,2)				(391,2)
Flux d'intérêts		(110,8)	(15,3)	(15,3)	(45,8)	(34,4)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						
Capital	(8 283,2)	(8 043,0)	(1 173,7)	(821,4)	(2 470,7)	(3 577,2)
Flux d'intérêts		(1 926,8)	(353,5)	(300,2)	(651,0)	(622,1)
Découverts bancaires						
Comptes courant financiers passifs						
I Dettes Financières	(10 437,2)	(13 328,5)	(1 632,9)	(1 227,3)	(3 438,7)	(7 029,6)
Comptes courants financiers actifs						
Actifs de gestion de trésorerie courante	1,8					
Équivalents de trésorerie	111,5					
Disponibilités	14,0					
II Actifs Financiers	127,3					
Dérivés de taux passifs	(151,2)	(235,4)	(17,3)	(17,3)	(51,8)	(149,0)
Dérivés de taux actifs	142,6	246,1	28,4	23,6	67,1	127,0
III Instruments financiers dérivés	(8,6)	10,7	11,1	6,3	15,3	(22,0)
Endettement Financier Net (I + II + III)	(10 318,5)	(13 317,8)	(1 621,8)	(1 221,0)	(3 423,4)	(7 051,6)
Dettes Fournisseurs	66,7	66,7	66,7			

C.15.2.2 Trésorerie nette gérée

La trésorerie nette gérée incluant les actifs financiers de gestion de trésorerie s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Équivalents de trésorerie	111,5	66,0
Valeurs mobilières de placement (OPCVM)	111,5	59,1
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine		6,9
Disponibilités	14,0	11,9
Découverts bancaires		(0,8)
Trésorerie nette	125,5	77,1
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante	1,8	1,2
Titres de créances négociables et obligataires ayant une maturité inférieure à 3 mois à l'origine	1,8	1,2
Trésorerie nette gérée	127,3	78,3

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire, en évitant une prise de risque en capital et en conservant un niveau de volatilité faible au travers d'un système de contrôle des performances et des risques. Les supports d'investissements utilisés par le Groupe sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (bons de caisse notamment) et assimilés. Ils sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur (voir notes A.3.19 "Actifs financiers de gestion de trésorerie" et A.3.20 "Disponibilités et équivalents de trésorerie").

C.15.2.3 Lignes de crédit

ASF dispose d'une ligne de crédit bancaire syndiquée de 1 milliard d'euros à échéance 2012, assortie de covenants financiers décrits au point C.15.2.5 "Covenants financiers", mis en place par avenant en février 2006 lors de la privatisation d'ASF. Par ailleurs, ASF a signé le 18 décembre 2006 avec un

pool bancaire un financement à 7 ans, d'un montant total de 3,5 milliards d'euros répartis entre 2 milliards d'euros sous forme de crédit revolving et 1,5 milliard sous forme de prêt à terme, réduit courant 2007 à 756 millions d'euros. Il est assorti de ratios équivalents à ceux des emprunts CNA.

Ces lignes ont notamment contribué au financement du dividende exceptionnel versé par ASF en janvier 2007. Au 31 décembre 2007, leur utilisation avait été ramenée à 1,35 milliard d'euros et au 31 décembre 2008 leur utilisation a été ramenée à 974 millions d'euros, dont 218 millions d'euros au titre de la ligne revolving à échéance 2012.

Enfin, ASF a signé avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI) en décembre 2007 un contrat de financement de 250 millions d'euros. Ce financement a été tiré dans son intégralité en juin 2008.

Le profil de maturités des lignes de crédit revolving d'ASF au 31 décembre 2008, est le suivant :

(en millions d'euros)	Maturité	Utilisations au 31/12/2008	Autorisations au 31/12/2008	Échéances		
				< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Ligne de crédit syndiquée	21/07/2012	218	1 000		1 000	
Ligne de crédit syndiquée	18/12/2013		2 000		2 000	
Total		218	3 000		3 000	

C.15.2.4 Position de liquidité

La position de liquidité du Groupe au 31 décembre 2008 compte tenu de la trésorerie nette gérée (127,3 millions d'euros), et des lignes de crédit non utilisées (2,78 milliards

d'euros) ressort à 2,91 milliards d'euros couvrant ainsi plus de 3 ans des besoins de refinancement des dettes existantes du Groupe ASF.

C.15.2.5 Covenants financiers

Certains contrats de financement comportent des clauses de défaut en cas de non-respect des ratios financiers décrits dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Contrats de financement	Montants autorisés	Montants utilisés	Ratios (1)	Seuils	Niveau atteint au 31/12/2008
ASF	CNA	6 249,8	6 249,8	EFN consolidé/EBITDA consolidé	< 7	5,4
				EBITDA consolidé/Frais financiers consolidés	> 2,2	3,5
	Prêt syndiqué à terme	755,8	755,8	EFN consolidé/CAFICE consolidée	< ou = 7	5,4
	Ligne de crédit syndiquée 2013	2 000,0		CAFICE consolidée/Frais financiers consolidés	> 2,2	3,5
	Ligne de crédit syndiquée 2012	1 000,0	218,0			

(1) EFN = endettement financier net.

EBITDA = excédent brut d'exploitation défini comme étant la différence entre les produits opérationnels et les charges opérationnelles hors amortissements et provisions.

CAFICE = capacité d'autofinancement avant impôts et coût du financement.

C.15.2.6 Notations de crédit

Le Groupe dispose des notations suivantes au 31 décembre 2008 :

Agence	Long terme	Perspective	Court terme
Standard & Poor's	BBB+	Stable	A2
Moody's	Baa1	Stable	

Le 5 septembre 2008, Standard & Poor's est passé d'une perspective négative à une perspective stable sur les notations des entités du Groupe VINCI, dont ASF.

auxquels il est exposé et principalement des risques de taux d'intérêt.

C.16. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Les informations suivantes présentent l'exposition du Groupe à chacun des risques financiers, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

La gestion et la limitation de ces risques financiers chez ASF sont généralement prises en charge par la Direction Financière du Groupe conformément aux politiques de gestion validées par les organes de direction et dans le cadre des règles définies dans les lignes directrices de Trésorerie et Financement du Groupe VINCI. La responsabilité du recensement, de l'évaluation et de la couverture des risques financiers appartient au Comité de trésorerie qui se réunit au moins une fois par mois.

Compte tenu du niveau élevé de l'endettement financier net et du résultat financier associé, le Groupe ASF a instauré un cadre de gestion et de contrôle des différents risques financiers

Afin de gérer ses expositions aux risques de marchés, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés qui sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

À la date d'arrêté, la juste valeur des produits dérivés se répartit de la façon suivante :

	31/12/2008				
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Net
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de juste valeur	90,3	10,1			100,4
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de flux de trésorerie		0,1	(105,2)	(4,1)	(109,2)
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture		42,1		(41,9)	0,2
Dérivés de taux ⁽¹⁾	90,3	52,3	(105,2)	(46,0)	(8,6)
Total des instruments dérivés	90,3	52,3	(105,2)	(46,0)	(8,6)

(1) Juste valeur des dérivés pour la partie courante, y compris les ICNE (Intérêts Courus Non Échus).

	31/12/2007				
	Actif non courant	Actif courant	Passif non courant	Passif courant	Net
<i>(en millions d'euros)</i>					
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de juste valeur	8,1	10,8			18,9
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de flux de trésorerie	18,5	0,2	(2,4)		16,3
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture		29,9		(21,0)	8,9
Dérivés de taux ⁽¹⁾	26,6	40,9	(2,4)	(21,0)	44,1
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture				(19,7)	(19,7)
Dérivés de change ⁽¹⁾				(19,7)	(19,7)
Total des instruments dérivés	26,6	40,9	(2,4)	(40,7)	24,4

(1) Juste valeur des dérivés pour la partie courante, y compris les ICNE (Intérêts Courus Non Échus).

C.16.1 Risque de taux d'intérêt

La gestion du risque de taux d'intérêt s'opère selon deux horizons de gestion : un horizon long terme visant à sécuriser et optimiser l'équilibre économique de la concession et un horizon court terme dont l'objectif est d'optimiser le coût moyen de la dette selon le contexte des marchés financiers dans le cadre des budgets.

Sur l'horizon de gestion long terme, l'objectif est de maintenir dans le temps une répartition taux fixe-taux variable évolutive

en fonction du niveau d'endettement mesuré par le ratio Dette nette rapportée à la CAFICE.

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise des produits dérivés optionnels et d'échanges de taux d'intérêts (swaps) dont les dates de départ peuvent être décalées dans le temps. Ces produits dérivés sont qualifiés ou non comptablement d'opérations de couverture conformément aux normes IFRS mais correspondent à des couvertures économiques.

Les tableaux ci-dessous présentent la répartition de l'encours au 31 décembre de la dette à long terme entre la part à taux fixe, la part à taux variable capé et inflation et la part à taux variable, avant et après prise en compte des produits dérivés :

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable avant couverture										
	taux fixe			inflation			taux variable			total	
	dette	quote-part	taux	dette	quote-part	taux	dette	quote-part	taux	dette (1)	taux
ASF	6 905,7	80 %	5,43 %	391,2	5 %	4,02 %	1 304,1	15 %	3,14 %	8 601,0	5,02 %
Escota	804,2	100 %	5,80 %							804,2	5,80 %
Au 31/12/2008	7 709,9	82 %	5,47 %	391,2	4 %	4,02 %	1 304,1	14 %	3,14 %	9 405,2	5,08 %
Au 31/12/2007	8 494,0	82 %	5,59 %	377,8	4 %	5,21 %	1 448,3	14 %	4,70 %	10 320,1	5,45 %

(en millions d'euros)	Répartition taux fixe/taux variable après couverture										
	taux fixe			taux variable capé + inflation			taux variable			total	
	dette	quote-part	taux	dette	quote-part	taux	dette	quote-part	taux	dette (1)	taux
ASF	7 172,9	83 %	5,11 %	1 242,5	14 %	3,84 %	185,6	2 %	3,65 %	8 601,0	4,89 %
Escota	804,2	100 %	5,80 %							804,2	5,80 %
Au 31/12/2008	7 977,1	85 %	5,18 %	1 242,5	13 %	3,84 %	185,6	2 %	3,65 %	9 405,2	4,97 %
Au 31/12/2007	8 044,3	78 %	5,50 %	2 275,8	22 %	4,59 %				10 320,1	5,30 %

(1) 2008 : Dettes financières long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur : 9 405,2 + 237,2 + 94,2 = 9 736,6 millions d'euros.

(1) 2007 : Dettes financières long terme au coût amorti + intérêts courus non échus + incidence des couvertures de juste valeur : 10 320,1 + 249,3 + 11,7 = 10 581,1 millions d'euros.

C.16.1.1 Sensibilité au risque de taux

Le Groupe est soumis à un risque de variation de taux d'intérêts sur le résultat provenant :

- des flux de trésorerie des instruments financiers après opérations de couverture (non-dérivés et dérivés) qui sont à taux variable ;
- des instruments financiers à taux fixe qui sont comptabilisés en juste valeur au bilan par le biais du résultat ;
- des instruments dérivés non qualifiés de couverture. Ces opérations sont principalement composées d'opérations optionnelles nettes acheteuses ayant une maturité inférieure à 5 ans dont la perte maximum sur la durée de vie de l'opération est égale à la prime payée.

Par ailleurs, la variation de valeur des dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie n'impacte pas directement le compte de résultat et est différée dans les capitaux propres.

L'analyse, ci-dessous, est préparée en supposant que les montants de dettes financières et de dérivés au 31 décembre 2008 restent constants sur une année.

Une variation de 50 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) des capitaux propres et du résultat avant impôt à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

	31/12/2008			
	P/L		Capitaux propres	
	Impact du calcul de sensibilité + 50 bp	Impact du calcul de sensibilité - 50 bp	Impact du calcul de sensibilité + 50 bp	Impact du calcul de sensibilité - 50 bp
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes à taux variables après couverture comptable	(7,1)	7,1		
Dérivés non qualifiés comptablement de couverture	1,8	(1,4)		
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie hautement probable			32,7	(34,5)
Dérivés qualifiés de flux de trésorerie certain			24,0	(25,3)

C.16.1.2 Description des opérations de couverture de juste valeur

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de juste valeur ont les caractéristiques suivantes :

	31/12/2008						
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
<i>(en millions d'euros)</i>							
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable				752,0	752,0	100,4	
Dérivés de taux : couverture de juste valeur				752,0	752,0	100,4	

	31/12/2007						
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
<i>(en millions d'euros)</i>							
Swap de taux intérêt receveur taux fixe et payeur taux variable				752,0	752,0	18,9	
Dérivés de taux : couverture de juste valeur				752,0	752,0	18,9	

Ces opérations couvrent les émissions obligataires à taux fixe d'ASF.

C.16.1.3 Description des opérations de couverture de flux de trésorerie

À la date de clôture, les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2008						
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe				850,0	850,0		(60,7)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable (1)				850,0	850,0		(60,7)
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	555,8	355,8		418,0	1 329,6		(43,7)
FRA							
Options de taux (Cap, Floor, Collar)		200,0			200,0		(4,8)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain (1)	555,8	555,8		418,0	1 529,6		(48,5)
Total	555,8	555,8		1 268,0	2 379,6		(109,2)

(1) Juste valeur, y compris les ICNE (Intérêts Courus Non Échus).

(en millions d'euros)	31/12/2007						
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans	Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe				865,0	865,0	17,6	(2,0)
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie prévisionnel hautement probable (1)				865,0	865,0	17,6	(2,0)
Swap de taux intérêt receveur taux variable et payeur taux fixe	273,0	455,8	100,0	50,0	878,8	1,2	(0,4)
FRA	1 064,0				1 064,0		
Options de taux (Cap, Floor, Collar)							
Dérivés de taux : couverture de flux de trésorerie certain (1)	1 337,0	455,8	100,0	50,0	1 942,8	1,2	(0,4)
Total	1 337,0	455,8	100,0	915,0	2 807,8	18,8	(2,4)

(1) Juste valeur, y compris les ICNE (Intérêts Courus Non Échus).

L'exposition du Groupe aux risques de variation des flux d'intérêts futurs est générée par les flux des dettes à taux variable existantes au 31 décembre 2008 et par les charges d'intérêts des émissions futures.

Couverture des flux de trésorerie certains

Le Groupe a mis en place des swaps de taux d'intérêts dont l'objectif est de fixer les coupons des dettes à taux variable. Les flux contractuels des swaps sont payés de façon symétrique aux flux d'intérêts des emprunts couverts et le montant différé

en capitaux propres est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.

Couverture des flux de trésorerie hautement probables

Au 31 décembre 2008, le portefeuille de swaps à départ décalé est de 0,85 milliard d'euros avec des échéances allant jusqu'en 2019 permettant de fixer une partie des coupons des émissions des dettes futures hautement probables.

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les flux de trésorerie associés aux swaps à départ décalé existant au 31 décembre 2008 se réalisent :

	Situation au 31 décembre 2008				
	Total juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Swap à départ décalé taux variable/taux fixe	(60,7)	(38,1)	(22,6)		

	Situation au 31 décembre 2007				
	Total juste valeur	Flux de trésorerie attendus			
		< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
<i>(en millions d'euros)</i>					
Swap à départ décalé taux variable/taux fixe	15,6	17,6	(1,9)	(0,1)	

Le tableau suivant indique les périodes au cours desquelles le Groupe s'attend à ce que les montants inscrits en capitaux propres pour les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie impacteront le résultat :

	Situation au 31 décembre 2008				
	Montant inscrit en capitaux propres avant impôt	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
		<i>(en millions d'euros)</i>			
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	(66,8)	(28,8)	(7,8)	(9,0)	(21,2)
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable	(16,1)	1,1	(2,8)	(8,5)	(5,9)
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	(82,9)	(27,7)	(10,6)	(17,5)	(27,1)

	Situation au 31 décembre 2007				
	Montant inscrit en capitaux propres avant impôt	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans
		<i>(en millions d'euros)</i>			
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie certains	0,6	0,4	0,2		
Dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie hautement probable	32,5	1,2	2,5	6,5	22,3
Total dérivés de taux qualifiés comptablement de couverture de flux de trésorerie	33,1	1,6	2,7	6,5	22,3

C.16.1.4 Description des opérations non qualifiés comptablement de couverture

À la date de clôture, les instruments non qualifiés comptablement de couverture ont les caractéristiques suivantes :

(en millions d'euros)	31/12/2008					Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans				
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture (1)	253,2		575,0	100,0	928,2	42,2	(42,0)	

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE (Intérêts Courus Non Échus).

(en millions d'euros)	31/12/2007					Notionnel	Juste valeur actif	Juste valeur passif
	< 1 an	entre 1 et 2 ans	entre 3 et 5 ans	> 5 ans				
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture (1)	645,9	398,7	1 525,3	400,0	2 969,9	29,8	(21,0)	

(1) Juste valeur des dérivés, y compris les ICNE (Intérêts Courus Non Échus).

Ces opérations sont principalement des swaps miroirs (ne générant pas de risque de variation de juste valeur en compte de résultat), des swaps ou des options d'échéances courtes. Elles permettent d'ajuster le niveau de couverture en fonction du contexte de marché.

C.16.2 Risque de change**C.16.2.1 Nature des risques auxquels le Groupe est exposé**

L'activité du Groupe est essentiellement localisée en France. Les opérations en dehors de la zone euro sont généralement effectuées en devises locales.

Néanmoins, ASF peut se trouver exposé au risque de change lorsque, de manière ponctuelle, des financements sont réalisés dans des monnaies étrangères. Ce risque est généralement couvert par des "cross currency swaps". Au 31 décembre 2008, ASF n'a plus de dettes libellées en devises.

C.16.2.2 Répartition par devise des dettes financières à long terme

Les encours de dettes par devises s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Euro	9 736,6	100,0 %	10 285,3	97,2 %
Franc suisse			295,8	2,8 %
Total des dettes à long terme	9 736,6	100,0 %	10 581,1	100,0 %

C.16.3 Risque de crédit et de contrepartie

Le Groupe ASF est exposé à des risques de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre du placement de ses disponibilités, des engagements reçus, de la souscription de titres de créances négociables, de valeurs mobilières de placement, des autorisations de crédit non utilisées, de créances financières et de produits dérivés.

ASF applique les procédures mises en place par le Groupe VINCI pour encadrer et limiter le risque de crédit et le risque de contrepartie.

Clients

Concernant le risque sur ses créances clients, ASF considère que la concentration du risque de crédit lié aux comptes clients est extrêmement limitée du fait du grand nombre de clients.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont mis en place avec des établissements financiers répondant aux critères de notation de crédit définis par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un système de limites par contrepartie pour gérer son risque de contrepartie. Ce système affecte des lignes de risque maximum par contrepartie définies en fonction de leurs

notations de crédit telles que publiées par Standard & Poor's, Moody's et Fitch IBCA. Ces limites sont régulièrement suivies et mises à jour par la Direction Financière du Groupe lors de Comités de trésorerie sur la base d'un reporting trimestriel au niveau consolidé.

C.17. Autres informations sur les instruments financiers

Valeur comptable et juste valeur par catégorie comptable

Le tableau suivant indique la juste valeur des actifs et passifs financiers, ainsi que leur valeur comptable au bilan par catégorie comptable définie par la norme IAS 39 :

31/12/2008 <i>(en millions d'euros)</i> Rubriques au bilan et classes d'instruments	Catégories comptables ⁽¹⁾					JV au bilan					
	Instruments financiers évalués à la JV par résultat (trading)	Dérivés qualifiés comptablement de couverture	Actifs évalués à la JV par résultat (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Cours cotés	Modèle interne avec paramètres observables	Modèle interne avec paramètres non observables	Juste valeur de la classe
Titres de participation				3,9			3,9	3,3	0,6		3,9
I – Actifs financiers non courants				3,9			3,9	3,3	0,6		3,9
Dérivés de taux : qualifiés de couverture de juste valeur		100,4					100,4		100,4		100,4
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture	42,2						42,2		42,2		42,2
II – Instruments dérivés actifs	42,2	100,4					142,6		142,6		142,6
III – Créances clients					332,0		332,0		332,0		332,0
Actifs financiers de gestion de trésorerie courante non équivalent de trésorerie			1,8				1,8		1,8		1,8
Équivalent de trésorerie			111,5				111,5		111,5		111,5
Disponibilités			14,0				14,0		14,0		14,0
IV – Actifs financiers courants			127,3				127,3		127,3		127,3
TOTAL ACTIF	42,2	100,4	127,3	3,9	332,0		605,8	3,3	602,5		605,8
Emprunts obligataires						(1 756,1)	(1 756,1)	(1 609,5)			(1 609,5)
Emprunt inflation						(397,9)	(397,9)		(397,9)		(397,9)
Autres emprunts bancaires et autres dettes financières						(7 582,6)	(7 582,6)	(4 905,4) (2)	(3 232,6)		(8 138,0)
V – Dettes financières non courantes						(9 736,6)	(9 736,6)	(6 514,9)	(3 630,5)		(10 145,4)
Dérivés de taux : non qualifiés comptablement de couverture		(109,2)					(109,2)		(109,2)		(109,2)
Dérivés de change : non qualifiés comptablement de couverture	(42,0)						(42,0)		(42,0)		(42,0)
VI – Instruments dérivés passifs	(42,0)	(109,2)					(151,2)		(151,2)		(151,2)

31/12/2008	Catégories comptables (1)						JV au bilan				
(en millions d'euros)	Instruments financiers évalués à la JV par résultat (trading)	Dérivés qualifiés comptable-ment de couverture	Actifs évalués à la JV par résultat (option JV)	Actifs disponibles à la vente	Prêt et créance	Passifs au coût amorti	Total de la valeur nette comptable au bilan de la classe	Cours cotés	Modèle interne avec paramètres observables	Modèle interne avec des paramètres non observables	Juste valeur de la classe
VII – Dettes fournisseurs						(66,7)	(66,7)		(66,7)		(66,7)
Autres dettes financières courantes						(700,6)	(700,6)		(700,6)		(700,6)
Découverts bancaires											
VI – Passifs financiers courants						(700,6)	(700,6)		(700,6)		(700,6)
TOTAL PASSIF	(42,0)	(109,2)				(10 503,9)	(10 655,1)	(6 514,9)	(4 549,0)		(11 063,9)
Valeur comptable des catégories	0,2	(8,8)	127,3	3,9	332,0	(10 503,9)	(10 049,3)	(6 511,6)	(3 946,5)		(10 458,1)

(1) Le Groupe ASF ne détient pas d'actifs détenus jusqu'à l'échéance au 31 décembre 2008.

(2) Cours cotés des emprunts émis par la CNA.

La juste valeur est déterminée :

(i) soit en fonction de prix cotés sur un marché actif.

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus prioritairement pour la détermination de la valeur de marché. Les valeurs mobilières de placement et certains emprunts obligataires cotés sont valorisés ainsi ;

(ii) soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbe de taux...).

Le calcul de la majorité des instruments financiers dérivés (swaps, caps, floors..) est opéré sur la base de modèles communément utilisés par les intervenants pour évaluer ces instruments financiers.

Les valorisations calculées en interne sur les instruments dérivés font l'objet chaque semestre de contrôle de cohérence avec les valorisations transmises par nos contreparties.

C.18. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent :

- la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction ;
- les opérations avec les sociétés dans lesquelles VINCI exerce une influence notable ou détient un contrôle conjoint (ces transactions s'effectuent sur une base de prix de marché).

L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et au Comité exécutif du Groupe, comptabilisé en charges sur les exercices 2008 et 2007, s'établit comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Membres des organes d'administration et Comité exécutif	
	31/12/2008	31/12/2007
Rémunération	2,3	2,5
Charges sociales patronales	3,5	1,2
Avantages postérieurs à l'emploi	0,1	
Paievements en actions	1,2	1,0
Total charges comptabilisées	7,1	4,7
Provisions pour retraites comptabilisées au bilan	0,5	1,3

C.18.2 Transactions avec le Groupe VINCI :

Les transactions intervenues au cours des années 2008 et 2007 entre le Groupe ASF et le Groupe VINCI s'analysent de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations en cours du domaine concédé	3,8	31,5
Créances clients	0,7	0,6
Actif d'impôt exigible	8,2	6,9
Actifs financiers de gestion de trésorerie		2,4
Distribution de dividendes	471,2	3 776,5
Fournisseurs d'exploitation	21,1	15,5
Autres passifs courants		2,9
Passif d'impôt exigible	9,0	11,4
Dettes financières courantes	700,6	4,5
Chiffre d'affaires et autres produits annexes	22,8	2,6
Redevances	13,5	11,5
Autres Charges externes	294,6	283,0

C.18.3 Autres transactions avec des parties liées

Les informations relatives aux sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence figurent en note C. 9.2 "Informations financières sur les entreprises associées".

Les transactions avec les autres parties liées concernent essentiellement les opérations avec les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation. En raison de l'intégration dans le périmètre de consolidation, à compter du 1^{er} janvier 2008, de la majorité des sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation, seuls les éléments de 2007 sont présentés, les éléments de 2008 étant non significatifs.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2007
Clients et créances d'exploitation	32,5
Fournisseurs d'exploitation	1,0
Comptes courants	10,0
Débiteurs divers (TIS)	23,4
Charges externes	4,1
Chiffres d'affaires et autres produits	109,6
Produits financiers	0,3

C.19. Effectifs et droits à la formation

Les effectifs au 31 décembre 2008 se décomposent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Cadres et agents de maîtrise	3 254	3 193
Employés et ouvriers	3 524	4 074
Total (*)	6 778	7 267

(*) Effectifs hors Radio Trafic FM (RTFM), Openly et Truck Etape.

La loi du 4 mai 2004 ouvre pour les salariés des entreprises françaises un droit à formation d'une durée de 20 heures minimum par an cumulable sur une période de 6 ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit individuel à la formation ("DIF") sont considérées comme des charges de

la période et ne donnent pas lieu à comptabilisation d'une provision sauf situation exceptionnelle. Le nombre d'heures de formation acquises au titre du DIF par les salariés du Groupe s'élève à 627 009 heures au 31 décembre 2008 contre 533 127 heures au 31 décembre 2007.

D. Événements postérieurs à la clôture

Augmentation tarifaire au 1^{er} février 2009

Les tarifs de péage du réseau autoroutier ont augmenté le 1^{er} février 2009 :

Pour ASF, en moyenne de 3,1 % pour les véhicules des classes 1, 2 et 5 et de 3,7 % pour les véhicules des classes 3 et 4.

Pour Escota, en moyenne de 3,2 % pour les véhicules des classes 1, 2 et 5, de 4,17 % pour les véhicules de la classe 3 et de 4,98 % pour les véhicules de la classe 4.

Affectation du résultat 2008

Le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2008, le 25 février 2009. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires. Il proposera à l'assemblée générale ordinaire un dividende de 1,54 euro par action au titre de cet exercice et des réserves et report à nouveau disponibles pour un montant de 355 706 121,54 euros sous déduction de l'acompte sur dividendes octroyé par le conseil d'administration du 28 août 2008 de 0,54 euro par action pour un montant de 124 728 120,54 euros soit un dividende net restant à verser de 1 euro par action pour un montant de 230 978 001 euros.

Émission d'un placement privé dans le cadre du Programme EMTN

ASF a procédé le 16 février 2009, dans le cadre de son programme EMTN, à un placement privé indexé sur l'inflation pour un montant de 200 millions d'euros et une maturité de 10 ans.

Redevance domaniale

La loi de finances rectificative pour 2009 a entériné une augmentation globale de 200 millions d'euros du montant de la redevance pour l'ensemble des sociétés autoroutières françaises.

Les modalités de compensation de cette augmentation n'ont pas encore été déterminées avec l'État, comme cela doit être le cas au regard des articles 32 des contrats de concession respectifs d'ASF et d'Escota, lesquels prévoient : "En cas de modification substantielle ou de création, après entrée en vigueur du présent contrat de concession, d'impôts, de taxes ou de redevances spécifiques aux sociétés concessionnaires d'autoroutes, susceptibles de compromettre gravement l'équilibre de la concession, l'État et la société concessionnaire arrêteront d'un commun accord, dans l'intérêt de la continuité du service public, les compensations qui devront être envisagées".

Plan de relance de l'économie

Dans le cadre du plan de relance mis en place par le gouvernement français, les sociétés concessionnaires travaillent en liaison avec les services de l'État à la définition d'un programme d'investissements (supplémentaires à ceux prévus à leur contrat de plan) compatibles avec le Grenelle de l'environnement. En contrepartie, les sociétés concessionnaires obtiendraient un allongement de leur contrat de concession.

● E. Litiges et arbitrages

Les "grands risques" sont centralisés à la direction juridique où ils font l'objet d'une fiche d'information annuelle.

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait ou litige exceptionnel susceptible d'affecter de manière substantielle l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière du Groupe ou de la société. Les affaires décrites ci après ont fait l'objet, le cas échéant, de provisions pour des montants que la société estime suffisants en l'état actuel des dossiers correspondants.

Un recours contre l'attribution de la section A89 Balbigny – La Tour de Salvagny a été formulé par des associations qui demandent au Conseil d'État d'annuler la décision du Ministre des transports du 31 janvier 2006 et de résilier l'avenant n° 11 ainsi que les clauses à caractère réglementaire dudit avenant.

L'argumentation développée par les deux associations se fonde essentiellement sur deux catégories de moyens : le détournement de procédure et le non respect du droit communautaire et européen.

Le recours ayant été introduit en février 2006, l'audience du Conseil d'État est prévue le 27 mars 2009.

Si le Conseil d'État prononçait l'annulation de la décision du Ministre des transports et de l'avenant n° 11, la section Lyon – Balbigny serait retirée du périmètre de la concession d'ASF.

ASF supporterait un préjudice lié à la perte financière des dépenses déjà engagées au titre des études et travaux déjà réalisés et à la perte de bénéfice anticipé sur la durée restant à courir de la concession. ASF serait alors fondée à réclamer à l'État l'indemnisation de ce préjudice.

3

Rapport des Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles-de-Gaulle - B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Autoroutes du Sud de la France (ASF)

Société Anonyme
9, place de l'Europe
92500 Rueil Malmaison

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information annuelle

Comptes Consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Autoroutes du Sud de la France (ASF), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes A.1.2 et A.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés qui exposent deux changements de méthode comptable relatifs à l'application par anticipation de l'amendement d'IAS 20 portant sur le traitement des emprunts à taux bonifié et d'IFRIC 12 sur le traitement des contrats de concession.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note A.3.1, le groupe ASF a recours à des estimations établies en fonction des informations disponibles lors de l'arrêté de ses comptes consolidés, dans un contexte de crise économique et financière dont l'ampleur et la durée au-delà du 31 décembre 2008 ne peuvent être anticipées avec précision.
- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note A.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif au traitement des emprunts à taux bonifié. Conformément aux dispositions de l'amendement de la norme IAS 20, ce changement de méthode a été appliqué de manière prospective aux emprunts à taux bonifié émis au cours de l'exercice 2008. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note A.1.2 de l'annexe aux comptes consolidés.
- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note A.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés expose le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice relatif au traitement des contrats de concession. Conformément à la norme IAS 8, l'information comparative relative à l'exercice 2007, présentée dans les comptes consolidés, a été retraitée pour prendre en considération de manière rétrospective l'application de ce changement de méthode. En conséquence, l'information comparative diffère des comptes consolidés publiés au titre de l'exercice 2007. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné le correct retraitement des comptes de l'exercice 2007 et l'information donnée à ce titre dans la note A.1.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 26 février 2009

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Benoît LEBRUN

DELOITTE & ASSOCIES

Thierry BENOIT

4

Attestation du Responsable du rapport financier annuel

Responsable du Rapport financier semestriel

Pierre Anjolras, Directeur Général d'ASF SA

Attestation du Responsable du Rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentés dans le rapport financier annuel consolidé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport annuel d'activité consolidé présente un tableau fidèle des événements importants survenus durant l'exercice 2008, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes de l'exercice.

Rueil-Malmaison, le 25 février 2009

Pierre Anjolras

Directeur Général



Siège social
9, place de l'Europe
92851 Rueil-Malmaison Cedex
Tél. : 01 72 71 90 00
www.asf.fr